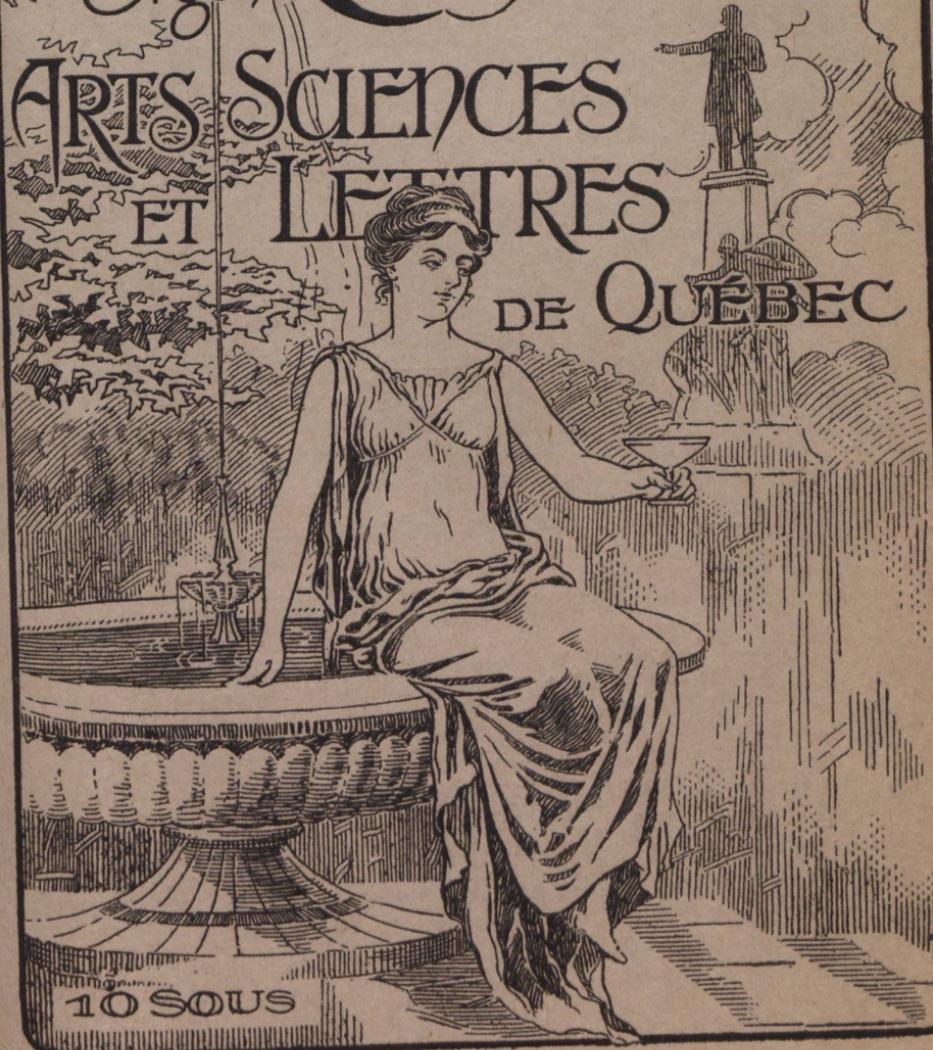


Le Terroir

Organe de la Société des

ARTS SCIENCES
ET LETTRES
DE QUÉBEC



10 SOUS

Sommaire :

	Pages
A nos abonnés	225
Ode au Saguenay, Marcel	226
Un Héritage sacré (conférence) par C. J. Magnan	231
Eudore Evanturel, par Ernest Chouinard	251
Pour les Chantiers, par G. C. Piché	256
Autour de l'Erable, par Acer Canadensis	260
Revue des lectures, par Damase Potvin	262

PORTRAIT

M. C. J. Magnan	231
-----------------------	-----

Abonnement : Un an, \$1.00 Six mois, \$0.50 Etranger, \$1.50

Taux d'annonces fournis sur demande

Adresse : D. Potvin, Secrétaire de la rédaction, 14, Crémazie, Québec

Arthur E. Simard, LL.,L.

NOTAIRE { Agent d'immeubles et
 { Prêts hypothécaires

64, rue St-Joseph, QUEBEC.

Tél: { Bureau 2126
 { Résidence 4586

Bureau du soir: 408, rue St-Jean.

LE TERROIR

ORGANE DE LA

Société des Arts, Sciences et Lettres de Québec

REVUE MENSUELLE

BUREAU
14, RUE CRÉMAZIE



A NOS ABONNES

Croira-t-on qu'il y a encore plusieurs centaines de nos abonnés qui n'ont pas encore réalisé qu'une revue comme la nôtre, surtout par ce temps de vie chère dans le domaine du papier et de la main d'œuvre, ne peut pas vivre d'eau fraîche, ni de l'expression des sentiments de fidélité, d'admiration et d'amour que l'on peut lui prodiguer.

En d'autres termes, ces centaines d'abonnés-là n'ont pas encore jugé à propos de nous payer un sou de leur abonnement—et cela non seulement pour l'année courante—abonnement payable d'avance, mais aussi pour l'année terminée (Vol. I) depuis déjà cinq mois.

C'est incroyable, n'est-ce pas? et pourtant, c'est la vérité.

Nous ne cesserons pas cependant d'espérer en un bon mouvement de leur part. Plus positivement, nous attendons sans plus tarder, recevoir l'expression de leurs remords sous forme d'un chèque qui couvrira l'abonnement pour l'année finie et l'année courante; \$1.00 pour l'abonnement à une revue comme la nôtre, ce n'est pourtant pas cher! C'est peu pour l'abonné; c'est beaucoup pour nous. Allons, un bon mouvement!

ODE AU SAGUENAY

Salut, ô fleuve sombre, abîme où la pensée
 Entre deux infinis, sur tes vagues bercée
 Comme un oiseau tremblant,
 Au pied de ces rochers qui portent les étoiles,
 Vient d'un orgueil aveugle enfin briser les voiles
 Et courber son néant !

A ces murs éternels dont la base profonde
 Descend droit rencontrer les assises du monde
 Au fond d'un gouffre noir
 Et dont le front royal dans l'espace rayonne
 Sur les monts endormis, quand il vient la couronne
 De l'aurore et du soir,

A ces tableaux sacrés dont l'immuable face,
 Lorsqu'ici-bas tout meurt ou s'écroule ou s'efface,
 Tout jusqu'aux noms d'airain,
 Garde éternellement, gravé par les tonnerre,
 Le sceau du Créateur avec les caractères
 De son nom trois fois saint,

A tes flots, noirs coursiers que la tempête anime,
 A tes sombres courroux qui parlent de l'abîme
 Le langage inconnu,
 A ton âme qui berce une image infinie,
 A tes rochers, à ton mystère, à ton génie,
 O mon fleuve, salut !

.....

*Cet enfant blond d'hier, qui, pieds nus sur la plage,
 Ne semblait attentif qu'aux plaisirs de son âge
 Sous tes embruns d'argent
 Rêvait pour te chanter des strophes immortelles,
 Et puisque, maintenant, il sait donner des ailes
 A son rêve brûlant.*

*Allez, mes premiers vers, ô naissante harmonie,
 Pensez longtemps captifs: au vent de poésie
 Allez, mes alyons !
 Déjà, l'adieu du jour baise le front des cimes,
 Envolez-vous aussi vers les faites sublimes,
 O mes premiers rayons !*

*De l'invisible Roi, de Celui que tout nomme:
 L'atôme et les soleils et les anges et l'homme,
 Par la voix des concerts
 Où chaque être est un son dans l'immense univers,*

*De celui que j'adore,
 Quand se lèvent du jour et la gloire et l'encens,
 Et que, le soir tombé, mes suprêmes accents
 Montent bénir encore,*

*De l'Eternel voilà le trône glorieux !
 Oui ces rochers géants dont le granit s'élançe
 Plus haut que n'atteint l'œil vers le dôme des cieus,
 Ces poèmes de pierre où des peuples nombreux,
 Ont pu lire le nom qui donne l'espérance,
 Sont signés de sa gloire et pleins de sa présence !*

*O sommets inviolés, où l'éclair a son nid,
 Où j'ai vu tant de fois la fureur des orages
 Briser les bataillons de ses fauves nuages,*

O sommets qui montez vers l'espace infini
 Sur des gradins taillés pour un pas formidable,
 Rivages de mon fleuve, ô granit immuable,
 Vous êtes l'escabeau de son pied souverain !
 Sous ces rochers, Seigneur, j'adore un bras divin,
 Dressant l'inaccessible et creusant l'insondable !

C'est là qu'à profusion tu verses ta bonté.
 Tu parles à chaque être en son propre langage:
 Par la foudre à l'orage,
 Par la brise à l'été;
 Mais à mon âme passagère
 De ce trône sévère
 Tu parles de l'éternité.

Là, tu descends encore écouter sans murmure,
 Du plus petit de la nature,
 Le plus faible désir.
 Une mère en son cœur moins vivement s'opresse
 Que ne s'afflige ta tendresse,
 Quand tu l'entens gémir.

Là, tu vois le méchant te braver par ses crimes.
 Ton courroux s'est armé: tu voles, et tes traits,
 Ont déjà bu son sang et percé ses forfaits !
 Et ta vengeance tonne et rugit sur les cîmes !
 Ainsi, quand les échos par de multiples voix
 Sous les cieux angoissés vont ébranler la terre,
 Je crois entendre alors, au sein de cette pierre,
 Rouler les tourbillons de ta juste colère,
 Pour ramener mon âme au respect de tes lois !

.....

*Je me tais. Tout s'éteint sous les ombres nocturnes !
De l'océan des nuits les vagues taciturnes
Vont submerger ces lieux !
Déjà, comme au rivage un flot jette une perle,
La première onde sur les horizons déferle
Tous les joyaux des cieux.*

*Déjà, soufflent les vents ! Ils ont rompu les chaînes ;
La nature frémit à leurs clameurs lointaines,
Préludes des combats.
Et la forêt sauvage entonne un chant de guerre,
Comme chantaient ses fils, lorsqu'en troupe naguère
Ils allaient au trépas !*

*Et comme le coursier dont le pied étincelle,
Dont la valeur bondit, quand son maître l'appelle
Et lui dit : Il est temps !
Le fleuve s'est cabré d'orgueil et de colère ;
Il a, ombrageux roi, senti dans sa crinière
Passer la main des vents !*

*Que ces flots indomptés, que ces vagues sont belles,
Quand l'ouragan conduit leurs escadrons rebelles
A l'écueil ruisselant !
J'aime les désespoirs de leurs vaines furies,
Et les charges sans fin de ces cavaleries
Aux aigrettes d'argent !*

*Et quand d'autres assauts suivent d'autres défaites,
Et qu'épuisés, vaincus, dociles aux tempêtes,
Ils s'élancent encor ;
Au sein de ces horreurs, au sein de la mêlée,
Partout, dans le miroir où la nuit étoilée
Compte son cher trésor,*

LE TERROIR

*Dans tes flots irrités, dans tes ondes sereines,
Sur le front de tes rocs, dans l'or de tes arènes,
O fleuve glorieux,
Je retrouve le nom qu'exalte l'étendue,
Et sur tes bords sacrés, ma jeune lyre, émue,
Vient célébrer les cieux.*

MARCEL

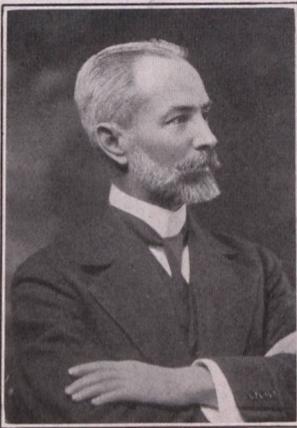


UN HÉRITAGE SACRÉ

Conférence donnée le 29 décembre 1919, en la salle de l'Académie Commerciale de Québec, devant la Société des Arts, Sciences et Lettres, par M. C.-J. Magnan, Inspecteur général des écoles catholiques, Maître ès arts de l'Université Laval.

M. le Président,
Mesdames et Messieurs,

PRÉAMBULE



M. C.-J. Magnan.

Le dernier recensement régulier relevé au Canada sous l'administration française remonte à 1739. La Nouvelle-France comptait à cette époque 42,924 habitants. La cession définitive du Canada à l'Angleterre eut lieu en 1763, mais la nouvelle administration ne procéda à un recensement méthodique qu'en 1831. La population du Canada s'élevait alors à 512,922 personnes, dont 380,000 Canadiens ou Franco Canadiens (1).

Dans moins d'un siècle le petit peuple Canadien, en dépit des guerres ruineuses qui marquèrent la fin du régime français et des vicissitudes amenées par l'établissement du régime anglais, avait presque décuplé le chiffre de sa population, et cela par sa seule force d'expansion naturelle.

En 1844, la population d'origine française au Canada s'élève à 524,397; en 1851, à 716,954, dont 669,528 dans le Bas-Canada. En 1881, la population française de notre province atteint 1,075,130 personnes; en 1901, 1,322,115; en 1911, 1,695,339.

Tout récemment (voir "Le Soleil" du 3 octobre) le Bureau des Statistiques de Québec communiquait aux journaux des chiffres concernant la population

1—Rameau "Acadiens et Canadiens".

de la province en 1918. Cette population s'élevait alors à 2,432,251, contre 2,003,232 en 1911. Je préfère citer ici le communiqué du Bureau des Statistiques :

“ Lors de ce dernier recensement, la population de la province atteignait 2,003,232, soit une augmentation de 429,019 en 7 ans. C'est un résultat des plus satisfaisants quand on le compare avec celui de la province d'Ontario.

“ En 1911, la population de la province d'Ontario était de 2,523,274 tandis qu'en 1918, 7 ans après, elle n'est que de 2,578,177, soit une augmentation de 54,903 seulement, contre 429,019 de la province de Québec. Ainsi il y a 7 ans, la province d'Ontario nous devançait en population par plus de 500,000 et maintenant elle n'a qu'environ 150,000 de plus que nous. Si nous continuons de ce train, nous dépasserons bientôt Ontario par la population.”

Dans les lignes qui précèdent, le Bureau des Statistiques ne distingue pas les habitants de langue française du total de la population. Mais la proportion est au moins la même qu'en 1911, car l'émigration anglaise a été presque nulle de 1912 à 1918. Or en 1911, sur un total de 2,003,232 habitants dans la province de Québec, 1,605,339 étaient d'origine française et presque tous catholiques, donnant à la population française de notre province une proportion de 80.12% sur le total. A ce compte, la population totale de la province étant de 2,432,251 en 1918, la population française serait donc actuellement de 2,237,870.

Rapprochons ce chiffre de 2,237,870 dans la seule province de Québec des 42,924 Canadiens relevés au recensement de 1739. De plus, contemplons en passant les groupes français, au neuf-dixièmes d'origine canadienne, répandus dans les autres provinces du Canada (1911).

Ile-du-Prince-Edouard.....	13,117
Nouvelle-Ecosse.....	51,746
Ontario.....	202,442
Manitoba.....	30,944
Saskatchewan.....	23,251
Alberta.....	19,825
Colombie-Anglaise.....	8,907
Yukon.....	482
Territoires du Nord-Ouest.....	226
Soit un total de.....	350,940

Il convient aussi de saluer les deux millions de Canadiens disséminés sur le vaste territoire de la république américaine.

Au grand total, nous comptons, à notre époque, tant au Canada qu'aux Etats-Unis, l'immense armée de 4,500,000 et plus de Canadiens français.

C'est en présence de ces chiffres éloquentes que l'académicien français Barrès a proclamé "le miracle canadien."

Nous trouvons l'explication de ce miracle dans les quatre lignes qui suivent empruntées à "l'Annuaire Statistique de Québec" pour 1918, page 147: "L'accroissement naturel de la population dans Québec a été de 20.6 par mille, pendant l'année moyenne de la période quinquennale de 1911-15, tandis qu'elle n'a été que de 11.00 dans l'Ontario, pour l'année moyenne de la période quinquennale 1910-14".

Et c'est là non seulement une vérité statistique mais c'est aussi une vérité historique démontrée par les faits: 60,000 Canadiens français en 1760, 2,237,870 en 1918 dans la province de Québec seulement. Et l'histoire démontre que ce chiffre formidable a été atteint par *l'accroissement naturel seul*, l'appoint de l'immigration étant à peu près nul.

Mais ce "miracle" du nombre n'est pas le seul que nous pouvons mettre au crédit du peuple Canadien français; il y a aussi le "miracle" moral.

Malgré certaines tares et certains défauts que nous ne songeons pas à nier, il est notoire que pris dans son ensemble le peuple de la province de Québec est un peuple d'une moralité exemplaire. C'est encore dans la province de Québec où les statistiques de la criminalité enregistrent les plus petits nombres et où le respect de l'autorité et le souci de l'ordre social se manifestent le plus hautement.

Les "Statistiques criminelles du Canada", publiées par le gouvernement fédéral en 1917, classent notre province au premier rang. Parlant de ce document important, "Le Droit" d'Ottawa, du 8 janvier 1919, disait: "Les Canadiens de langue anglaise feraient bien aussi de se le procurer et de l'étudier soigneusement afin qu'ils ne soient plus tentés de lancer injustement la pierre à leurs voisins. Cette année encore, ce volume donne la preuve irréfutable que la province de Québec est supérieure à la province d'Ontario au point de vue moral. Québec est plus arriérée qu'Ontario... dans la voie du crime".

"La Patrie" du 9 janvier 1919, analysant les "Statistiques criminelles du Canada" pour 1917, disait: "Dans l'ensemble du Dominion, le nombre des jeunes délinquants a augmenté en 1917, de 3,155 à 3,606. Sur ce total de 3,606, il s'en trouve 2,100 dans l'Ontario et 709 dans Québec."

"La Liberté" de Winnipeg, cité par "Le Droit" du 21 novembre dernier, dit: "Toronto a une population un peu moindre que celle de Montréal. Or, que lit-on dans le livre bleu officiel qui nous renseigne sur la criminalité au Canada? Nous y voyons au chapitre de la jeunesse justiciable des Cours juvéniles, qu'au cours de l'année finissant le 30 septembre 1917, il y eut: Vagabondage: Montréal, 127—Toronto, 658. Vols avec effraction; Montréal, 83—Toronto 212. Larcins: Montréal, 424—Toronto 873. Délits criminels: Montréal, 592—Toronto 1,167. Petits délits: Montréal, 499; Toronto, 1,322."

Un professeur distingué des Etats-Unis, M. Bracq, un Français protestant,

qui a visité à plusieurs reprises la province de Québec et étudié ses institutions, disait récemment dans une conférence devant le Club de réforme de Montréal, ces remarquables paroles :

“Au point de vue criminel, les Canadiens français sont ceux qui ont le plus petit nombre de criminels au monde.” L’orateur raconte la surprise qu’il a eue en visitant les prisons de Rimouski, de Chicoutimi et de Roberval, centres français où il n’y a aucun Canadien français dans les prisons. A Bordeaux, il n’y a qu’un prisonnier Canadien français sur deux, alors que dans le district les Canadiens français sont dans la proportion de deux contre un. Sur 23 pendants, les Canadiens français n’ont figuré que pour 3 (1).”

A l’étranger, notamment en France et en Angleterre, on cite souvent le peuple canadien-français comme un peuple modèle, où les familles nombreuses sont la règle générale. Il y a soixante ans, Rameau, dans son excellent ouvrage “La France aux Colonies”, disait des Canadiens français : “. . . le premier fondement de leur force repose sur la simplicité de leurs mœurs (2).”

Et depuis quelques mois, n’a-t-on pas vu les grands journaux de langue anglaise, sous la menace du socialisme, déclarer que seule la province de Québec saurait résister aux assauts des vagues révolutionnaires, parce que sa population était saine, paisible et respectueuse de l’ordre et de la vraie liberté. La “Montreal Gazette (3),” dans un premier Montréal du samedi 14 juin 1919, disait sous le titre “A sane people” (un peuple raisonnable) que nous, les Canadiens français, nous sommes de braves gens que notre équilibre mental constitue pour la province un actif d’une immense valeur et qu’à part toutes nos qualités morales nous n’avons pas besoin de craindre la comparaison avec les autres provinces, en fait de bien-être matériel. Citons textuellement, plutôt : “The stigma of inertia cast upon this province can be borne with patience by a people happy in their homes, reverential in their religion, content with their condition, nor need they shrink from comparison with other provinces in material welfare.”

Et plus loin dans le même article, la “Gazette” continue : “La vie industrielle de la population n’est guère troublée par les agitateurs et les grèves, quand il n’y a pas d’éléments étrangers par le sang aux Canadiens français. (The industrial life of the people is not greatly ruffled by agitators and strikes, when the element racially foreign to the French Canadian is absent)”. Et plus loin : “L’influence de l’Église catholique a produit cet heureux état de choses, contribuant à la permanence du travail, à l’établissement de justes salaires, et de cordiales relations entre le capital et le travail. C’est un bel actif pour la province (The influence of the Roman Catholic Church has produced this happy

1—“Le Devoir” du 9 décembre 1919. Voir aussi “La Presse”, “La Patrie” et le “Star” du même jour.

2—“La France aux Colonies”—Acadiens et Canadiens”, E. Rameau, Paris 1859.

3—Citée par “Le Devoir”, le 16 juin 1919.

state, making for permanence of employment, fair wages, and a cordial co-operation between capital and labor. It is a fine asset for the province.)”

Il y a quelques mois à peine, à Québec, lors d'un banquet donné en l'honneur du nouveau président du chemin de fer du Pacifique Canadien, lord Shaughnessy, ex-président de la même compagnie, et l'un des financiers les plus renommés du monde, disait : “Nous devons être fiers de la province de Québec, qui grâce non seulement à ses richesses naturelles, à sa prospérité et à la bonne administration de sir Lomer Gouin, mais grâce aussi à son respect des lois et à son sens profond du devoir, sera en ces temps dangereux que nous vivons actuellement, l'ancre de salut qui assurera la paix dans tous le Dominion.”

Et voilà !

Et plus récemment encore, le 10 novembre dernier, sir Andrew MacPhail, un éminent professeur du McGill, disait devant le Club canadien de Montréal ces graves paroles :

“La politique devrait être complètement séparée des affaires avec lesquelles elle a été associée pendant quarante ans au Canada; et quoiqu'elle soit nominativement dirigée par les libéraux, la province de Québec est le foyer du conservatisme sain et réel et elle sera, dans un avenir prochain, le dernier centre de la vraie civilisation sur le continent américain à cause du sentiment inné du conservatisme dans le cœur du Canadien français et de sa religion (1).”

Et il y a quelques jours à peine, à Québec, sir Andrew MacPhail a proclamé la même chose, en l'accentuant, devant le Club canadien de Québec.

Il y a quinze jours (15 décembre 1919), “Le Soleil” citait un article paru dans le “New Record”, de Kitchener, Ontario, article des plus élogieux pour la province de Québec, et sur le même sujet “Le Devoir” (17 novembre 1919) avait déjà mentionné l'opinion du “Saskatoon Star”. Cette opinion mérite d'être relevée:

“Les province anglo-canadiennes ont souvent, comme des pharisiennes, traité la province de Québec de province arriérée. C'est une fausseté. Il serait temps qu'elles revinssent sur cette erreur. Québec, depuis quinze ans, a fait de vifs progrès. Son développement agricole n'est rien moins qu'étonnant... Québec est une province habitée par une population féconde, attachée à ses foyers, heureuse, frugale et industrielle... Passer notre temps à vilipender notre voisin, quand c'est un homme honnête, estimable et grand travailleur, qui, sur maints points, vaut encore mieux que nous, n'est ni digne ni favorable à l'avantage réel du Canada.”

Tous ces témoignages, et je pourrais en citer nombre d'autres, qui ne doivent pas nous faire oublier nos défauts, reposent néanmoins sur un fonds commun de vérité et mettent en relief des effets tangibles qui nous invitent à remonter aux causes qui les ont produits.

1—Voir “Le Devoir”, “The Gazette”, “La Patrie” du 11 novembre 1919.

A demi ruiné en 1760, ne comptant qu'une soixantaine de mille âmes, soumis aux tracasseries d'un pouvoir étranger, le peuple Canadien s'est multiplié merveilleusement parce qu'il est resté fidèle à la foi catholique, au verbe de France, gardien de la Foi, et qu'il a su veiller sur l'intégrité du foyer.

Respect à la famille ! telle a été la devise de nos pères. Et ce respect ils l'ont assuré par des lois sages conquises dans les parlements depuis 1774.

Ces lois civiles, qui ont permis au peuple canadien-français de vivre librement sous la sage direction de l'Église et de devenir un peuple nombreux et sage, prospère et heureux, voilà un *héritage sacré* qu'il importe de bien connaître et de conserver avec un soin jaloux.

Les lois vitales qui nous ont permis de survivre aux épreuves et de triompher de tous les obstacles, sont consignées dans les Statuts refondus de la Province de Québec, dont l'autonomie absolue est garantie dans les matières essentielles à la société par la Constitution de 1867.

Ces lois vitales, au nombre de quatre, forment un rempart à la Famille, et en assure la permanence, le développement normal et la conservation sous l'égide de la Religion. Ces lois concernent le *mariage*, le *droit de propriété* et la *liberté de tester*, l'*éducation* et la *paroisse religieuse*.

I

LE MARIAGE CATHOLIQUE ET LA LOI CIVILE

L'Acte de l'Amérique britannique du Nord laisse aux provinces, et de la façon la plus expressive, ce qui regarde la célébration du mariage. "Cette restriction, dit Mgr Paquet, faite précisément pour sauvegarder l'autonomie matrimoniale de Québec, doit s'entendre dans un sens plein et qui ne souffre aucune restriction à nos droits (1)."

Il est bien vrai que le même acte concède au Pouvoir fédéral, d'une façon vague, ce qui concerne le "mariage et le divorce". Mais, suivant les légistes les plus distingués, tout divorce prononcé par le Parlement fédéral ne peut avoir d'effet pour les catholiques de cette province. Ce que M. Eusèbe Belleau a clairement démontré dans la thèse qu'il a si bien développée en 1889 sur les "Empêchements dirimants du mariage", pp. 38-39: "Des lois antérieures et supérieures à l'acte de 1867, dit M. Belleau, nous ont garanti l'usage des lois de l'Église de Rome et l'exercice de notre culte: le traité de Paris, l'acte de Québec, et les clauses de la capitulation de Montréal. Le traité de Paris a été fait entre souverains, et un acte du Parlement fédéral ne peut l'amender. L'acte de Québec est venu donner une nouvelle force, avec les clauses de la capitula-

1—"Droit public de l'Église" "L'Action religieuse et la loi civile", page 314.

tion de Montréal, au traité de Paris. Ni le Parlement fédéral, ni la Législature locale, n'ont le pouvoir de nous enlever les lois garanties par des traités solennels. Aucune loi ne touche de plus près à l'exercice du culte que celle du mariage; elle existait avant la cession, dans toute sa force, au pays, où le droit canonique était reconnu; par conséquent elle a continué d'y être en force. Lors même qu'il n'y aurait pas d'acte aussi formel et aussi positif, nous aurions prescrit le droit d'exercer notre culte et le libre usage de nos lois, contre l'Angleterre qui n'a jamais réclamé. C'est une prescription plus que centenaire que rien ne peut interrompre."

M. Belleau ne fait ici qu'exprimer avec force et clarté l'opinion de nos juriconsultes les plus éminents: Pagnuelo, Frémont, Mignault, Loranger, Langelier. Ce dernier, dans son *Cours de droit civil*, dit: "Notre loi n'admet pas qu'il puisse exister des gens sans religion, et même elle suppose qu'en général tout le monde appartient à une religion chrétienne. Or, pour tous les chrétiens, le mariage n'est pas simplement un contrat civil, c'est surtout un acte religieux. Pour les catholiques, c'est un sacrement. Il était donc tout naturel d'emprunter au droit canonique de chaque église les règles de celle-ci, en ce qui concerne la capacité de se marier et la célébration du mariage (1)."

Pour les catholiques, la loi civile de la province de Québec ne fait donc que prêter son concours au droit canonique, au chapitre primordial du mariage. Mais il y a une brèche de faite à la forteresse matrimoniale, c'est celle que l'Acte de l'Amérique britannique du Nord a opéré en concédant au Pouvoir fédéral le droit de légiférer sur le mariage et de prononcer le divorce. C'est là, malheureusement, la reconnaissance du faux principe du divorce. Mgr Paquet dit à ce sujet: "C'est un empêchement regrettable sur le droit naturel et sur le droit divin (2)."

La rupture du lien matrimonial que peut prononcer le Pouvoir fédéral ne saurait néanmoins avoir d'effet dans notre province, comme nous l'avons démontré il y a un instant, d'après M. Belleau. A l'appui de cette opinion, il convient de citer ici M. Frémont qui disait en 1886: "La colonie de la Nouvelle-France fut établie à une époque où la législation française, catholique dans ses principes, refusait d'admettre le divorce et proclamait hautement l'indissolubilité du mariage. La Coutume de Paris, introduite en Canada, n'admettait que la séparation de corps (3)."

Or, les textes des capitulations de Québec et de Montréal et le traité de Paris garantissaient la liberté religieuse aux Canadiens devenus sujets du roi

1—Langelier, "Cours de droit civil", tome I, page 251.

2—Mgr Paquet, "Droit public de l'Eglise", page 316.

3—Frémont, "Le divorce et la séparation de corps", p. 49 (Québec, 1886).

d'Angleterre. Pagnuelo dit à ce sujet : "Quant au libre exercice du culte, il devait subsister en son entier. (1)."

Si nous savons monter la garde autour de nos lois civiles, c'est en vain que le Parlement fédéral s'efforcera de mettre sur le même pied la femme légitime et la concubine; c'est en vain que l'on créera, en dehors de Québec, des tribunaux de divorce dans les provinces. Soutenons et proclamons qu'en vertu des traités les plus sacrés, l'Église Catholique Romaine est libre dans la province de Québec; "qu'elle vit de sa propre vie et se gouverne par ses propres règlements (2)."

Le mariage étant un sacrement, il ne relève, au point de vue de l'indissolubilité, que de l'Église, et nullement de l'État.

Et l'Église n'a rien à apprendre de l'État, dans le domaine auguste des sacrements.

"L'Église, a dit Louis Veillot, contient en elle, dès le commencement, tout ce qu'elle sera jusqu'à la fin des siècles. Elle a besoin de tous ses éléments et n'a besoin d'aucun élément nouveau. Lui vouloir donner, c'est lui vouloir ôter. Elle le sait par la foi, elle le sent par un instinct sublime, elle le connaît manifestement par l'illumination divine que lui est garantie. Et le novateur soit qu'il veuille ajouter, soit qu'il veuille retrancher, soit qu'il veuille transformer, court à un écueil où il se brisera. Vingt siècles attestent cette merveille. Depuis vingt siècles, l'édifice qui semble crouler de vétusté se soutient et grandit par la sève de son antiquité. Le temps passant sur ces merveilles n'en arrache que les plantes parasites. Les siècles qui écrasent toute constructions humaine s'accumulent ici comme parure. Dieu la suspend au fronton de son Église immortelle comme les guirlandes d'où s'échappent les fruits, les parfums et les fleurs."

Et la plus belle parure de l'Église, se sont les familles nombreuses qu'elle donne aux sociétés qui suivent fidèlement ses enseignements. C'est parce que le peuple canadien-français a suivi honnêtement ses enseignements qu'il s'est merveilleusement multiplié et qu'il a triomphé de tous ses ennemis; c'est parce que l'État dans la province de Québec a respecté les lois de l'Église concernant le mariage, qu'il a contribué largement au développement et au bonheur du peuple qui l'habite.

C'est là une tradition dont nous devons être fiers, un *héritage sacré* que nous devons conserver jalousement.

Et pour mieux nous en convaincre, écoutons ces sages paroles de l'un des plus grands économistes français, Charles Périn, qui disait en 1896 dans son

1—Pagnuelo, "Étude historique et légale sur la liberté religieuse en Canada", p. 14, (Montréal, 1872.)

2—Pagnuelo.

traité d'économie politique : "Les vertus de la famille sont les vertus génératrices du travail, les vertus qui forment et conservent le capital. C'est d'elles que vient la fécondité du travail producteur de la richesse, ce sont elles qui assurent le bon et fructueux emploi de la richesse produite. Troubler l'ordre de la famille, c'est troubler tout l'ordre économique. Qui aujourd'hui songerait à le nier, à la vue des ravages que produisent dans notre existence économique les attentats de la Révolution contre la famille."

A la page suivante, ce socialogues prévoyant précise et ramasse sa pensée dans cette formule irréfutable;

"La Révolution s'attaque à la famille dans l'ordre moral et dans l'ordre matériel; par l'une et l'autre voie, elle attende au bon ordre, au bien-être, à la vie même de la société politique. L'entreprise capitale de la Révolution contre la famille, c'est la sécularisation du mariage. En sécularisant la famille, la Révolution la désorganise et la tue. L'attentat que commet la Révolution contre la famille, en la privant de son caractère religieux, est le plus grave de ses attentats contre l'arche social (1)."

La famille canadienne-française a échappé aux ravages de la Révolution et elle a conservé pure et sans tache la noblesse de ses origines catholique et française. Ecoutons à ce sujet, avec recueillement, ces quelques lignes que j'emprunte à ce grand évêque canadien que fut Mgr L.-F. Laflèche :

"Quand le temps fut venu de fonder une colonie dans ce pays, Dieu suscita à cet effet Champlain, comme il avait suscité Jacques Cartier pour en faire la découverte. Ce grand homme réunissait à un haut degré toutes les qualités nécessaires pour accomplir une œuvre aussi importante. Sa foi et sa piété lui firent comprendre quels soins il devait apporter dans le choix du personnel destiné à former le noyau de la colonie. Et, certes, ce doit être pour nous, Canadiens français, le sujet d'un bien légitime orgueil que de savoir que les premières familles de cette colonie, desquelles nous descendons pour la plupart, ont été choisies parmi ce qu'il y avait de mieux dans la mère-patrie, sous le rapport moral et religieux.

"Ce sont ces familles d'élite qui nous ont légué cette foi vive et ces mœurs douces qui ont toujours caractérisé le Canadien français, ce profond respect pour l'autorité, soit religieuse, soit civile; cet attachement inébranlable à l'enseignement de l'Église, qui a fait notre force, qui a toujours été notre salut au moment du danger, en nous tenant unis comme un seul homme. Les précieuses qualités du cœur qui distinguent nos compatriotes, leur généreuse et bienveillante hospitalité, leur politesse proverbiale, qui charment les étrangers; cet esprit franchement et sincèrement libéral, qui leur assure l'estime et la confiance de leurs concitoyens d'origine étrangère, sont encore une portion de l'héritage précieux que nous ont légué ces nobles et religieux ancêtres."

1—Périn, *Premiers principes d'économie politique*, pages 34 et 35.

Et pour résumer ce chapitre sur le mariage, voici un bref passage que j'emprunte à Henry Taudière, professeur de droit à Paris : "Il faut à la famille unité et stabilité, permanence dans le temps et dans l'espace, pour l'éducation de l'enfant. Donc le mariage un et indissoluble constitue pour elle un fondement indispensable, et l'autorité paternelle est sa garantie nécessaire. Le mariage, tel qu'il doit être compris, comporte surtout des devoirs et des devoirs communs aux deux époux; il crée entre eux une communauté d'existence absolue, une égalité de dignité et de droits (1)."

N'est-ce pas ce que prescrit le mariage catholique?

II

LE DROIT DE PROPRIÉTÉ ET LA LIBERTÉ DE TESTER

La propriété est le droit de jouir et de disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois, la justice ou la charité. Nul ne peut être contraint de céder sa propriété, si ce n'est pour cause d'utilité publique, et moyennant une juste et préalable indemnité. Depuis les temps les plus reculés, le droit de propriété est considéré comme une des bases fondamentales de l'édifice social. C'est de ce droit, après l'indissolubilité du mariage, que découle la stabilité de la famille. A l'avènement du christianisme le droit de propriété a été régénéré par l'Église qui a réglé la propriété par la justice et en a purifié le droit par la charité. Le socialisme, contrairement au droit naturel et à la justice la plus élémentaire, nie le droit de propriété, et l'impie Proud'hon a été jusqu'à dire : "La propriété c'est le vol."

Dans la province de Québec, le droit de propriété est illimité et incontesté: tout individu peut devenir propriétaire—sauf certains cas d'incapacité prévus par la loi.— Labeurs, efforts, épargnes, tout tend à acquérir le titre envié de *propriétaire*, et c'est juste et naturel.

La propriété, c'est la récompense du travail, c'est le fruit de l'économie, c'est la sanction de l'effort. C'est encore le patriotisme le plus pur, puisqu'il permet d'acquérir un lambeau de cette patrie terrestre que les ancêtres ont arrosée de leurs sueurs et teinte de leur sang.

Mais s'il est juste pour tout homme qui travaille ou qui en a les moyens légitimes d'acquérir une propriété, des biens meubles ou immeubles, il n'est que juste que cet homme ait le droit de donner ou léguer ses biens à qui il veut et comme il l'entend. Ce droit de tester n'est que le corollaire de celui d'acquérir (2).

1—"Les lois civiles françaises contre la famille". Paris 1913.

2—Lire sur le droit de tester une étude excellente de M. P.-B. de La Bruère dans la *Revue Canadienne* de 1868.

Le code civil de la province de Québec, article 831, reconnaît à tous les majeurs le droit absolu de tester. Cet article se lit comme suit : "Tout majeur sain d'esprit et capable d'aliéner ses biens peut en disposer librement par testament sans distinction de leur origine ou de leur nature, soit en faveur de son conjoint en mariage, ou de l'un ou de plusieurs de ses enfants, soit de toute autre personne capable d'acquérir et de posséder, sans réserve, restriction ni limitation, sauf les prohibitions, restrictions et autres causes de nullité contenues en ce code et les dispositions ou conditions contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs".

Cette liberté absolue de tester nous vient du droit anglais, car sous la domination française, la Coutume de Paris permettait de disposer par testament des meubles, des acquêts et conquêts immeubles et de la cinquième partie des "propres", mais les quatre autres quints appartenaient aux héritiers. (1).

C'est en 1774, par l'Acte de Québec, que la liberté absolue de tester fut donnée au Canada. La nouvelle constitution maintenait les lois françaises en vigueur au pays avant 1760, mais les entraves qui limitaient la liberté de tester furent abolies. Et afin de faire cesser tout doute sur ce point, la Législature du Bas-Canada adopta en 1801 le statut 41 Geo. III, ch. 4, lequel décréta la liberté complète de tester (2).

Depuis cette date, la liberté de tester a été maintenue dans nos lois civiles. Cette précieuse liberté a préservé les biens des morcellements toujours funestes à l'expansion de la famille et au maintien de la maison paternelle, ce foyer incomparable de moral et de patriotisme.

Il n'en est pas ainsi dans tous les pays, notamment en France, où le Code Napoléon, art. 913, décrète que la part disponible est de $\frac{1}{2}$ si le disposant ne laisse à son décès qu'un enfant, de $\frac{1}{3}$ s'il laisse deux enfants, de $\frac{1}{4}$ s'il en laisse trois ou un plus grand nombre. Elle est de $\frac{1}{2}$ de la succession si, à défaut d'enfant, le défunt laisse un ou plusieurs ascendants dans chacune des lignes paternelles et maternelles; elle est des $\frac{3}{4}$ s'il ne laisse d'ascendants que dans une ligne (3); il s'ensuit que la réserve est de un quart pour chaque ligne d'ascendants.

Ainsi la liberté du père de famille, en France, est enchaînée; il lui faut bon gré mal gré décréter le morcellement de son bien après sa mort, lequel morcellement nécessite la mise à l'enchère par laquelle bien souvent la propriété paternelle passe en des mains étrangères.

C'est à ce propos que le professeur Taudière, cité il y a un instant, dit "Malheur aux peuples qui s'abandonnent à l'individualisme, et, sous couleur de progrès

1— Sous l'ancien droit français les *propres* ou biens propres étaient les biens de famille provenant de succession. On appelait *acquêts* les biens acquis avant le mariage, et *conquêts* les biens acquis pendant la communauté.

2— Voir Mignault, "Droit civil canadien", vol. IV, page 240.

3— Article 915 du *Code Civil*, Paris, 1918.

affectent un dédain superbe pour les ancêtres et les coutumes séculaires. Malheur encore à ceux qui suppriment la propriété familiale par des entraves apportées aux droits de succession. C'est dans les seuls pays de propriété personnelle et d'héritage que la famille s'est maintenue fortement constituée (1)."

En face de cette éventualité, et l'égoïsme aidant, la restriction du droit de tester en France a eu pour cause, dans une notable mesure, la restriction de la famille. A la restriction du droit de tester est venue s'ajouter l'inhumaine et païenne loi du divorce décrétée de nouveau en 1884. Abolie en 1816, cette loi avait été imposée à la France en 1792 par la Révolution. Avec le divorce, l'incapacité de tester et l'école sans Dieu, la France voit chaque année sa population décroître. Au sujet du récent congrès de la natalité tenu à Nancy, la "Correspondance hebdomadaire", de Paris, disait en date du 14 octobre dernier :

"Pour qu'une nation vive, il faut qu'elle ait des enfants. Cette évidence, les familles françaises, les gouvernements français, ne l'ont pourtant point vue, pendant trop longtemps, ou ont vécu comme s'ils ne la voyaient pas. Il a fallu la guerre pour dissiper les brumes que l'égoïsme faisait peser sur les esprits et les volontés et pour montrer à tous l'extrême gravité du mal, et l'immédiate nécessité d'y apporter des remèdes."

M. Isaac, président honoraire de la Chambre de Commerce de Lyon, qui a dirigé les travaux du Congrès, l'a dit très justement, dans son magistral discours d'ouverture: "Il faut réformer l'âme française (2)."

La dépopulation en France est malheureusement un fait trop vrai. Dans un récent livre de Mgr Gibier, évêque de Versailles, cette question est particulièrement traitée. Dans une belle étude sur ce maître ouvrage, Fr. Cambuzat, dit à ce sujet dans le "Bulletin de la Société générale d'Éducation et d'Enseignement" de Paris, les paroles suivantes :

"La Patrie organisée doit être *vivante*, sa vie réside tout d'abord et avant tout dans les familles qui la composent et doivent être nombreuses, stables et unies. Or, nos familles françaises sont de moins en moins nombreuses et l'avenir du pays se trouve, de ce chef, gravement compromis.. (3)."

Taudière donne les statistiques suivantes : "Les naissances qui diminuaient de 500 par an, de 1825 à 1875, ont fléchi de 4,000 pendant le dernier quart du XIXe siècle et de 12,000 depuis 1900." Il avait établi auparavant que "de 937,944 en 1883 le chiffre des naissances est tombé à 774,000 en 1907". Et l'éminent professeur de droit conclut par ces deux phrases qui méritent notre attention : "Il faut refaire l'éducation de ce peuple (le peuple français) et le moraliser, mais on n'y parviendra qu'en prenant le contre-pied des tendances

1—Taudière, *Les lois françaises contre la famille*, pages 8 et 9.

2—"Correspondance hebdomadaire", 14 octobre 1919.

3—"Le Bulletin de la Société générale d'Éducation et d'Enseignement," Paris, No avril-mai-juin, 1919.

actuelles, en renonçant à la lutte contre la religion et à l'exagération toujours croissante des fonctions de l'État. Il faut en revenir à la vieille famille française, forte de ses traditions et de sa foi (1).”

Que ces graves leçons nous servent à mieux apprécier les bienfaits de nos sages lois civiles et le bonheur de vivre socialement et moralement de la vie de l'Église catholique.

Et attachons un prix particulier à cet autre *héritage sacré*, le *droit de tester*, qui met au front du père de famille un rayon de royauté en lui reconnaissant la faculté de donner une constitution à sa famille par le testament où il consigne ses dernières volontés.

III

L'ÉDUCATION.—LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT

Par le mariage religieux, reconnu par notre code civil, la famille est créée d'une façon stable, permanente. L'indissolubilité du lien matrimonial favorise singulièrement les familles nombreuses, grâce aux principes aussi lumineux que fermes de la morale catholique. Voilà donc que nombreux les enfants viennent s'asseoir au foyer paternel.

Et c'est beau, et c'est très bien.

Grâce à des lois sages, le chef de famille peut devenir propriétaire et maître absolu de biens considérables dont il peut disposer librement, sans restriction aucune, par testament, leg ou donation.

Et cette liberté précieuse favorise elle aussi le développement moral de la famille.

Et c'est encore très bien.

Le lien sacré du mariage, le droit de propriété et la liberté de tester sont certes des avantages infiniment précieux et qu'il convient d'apprécier hautement.

Mais il est un domaine plus important encore, un sanctuaire incomparable où seuls, après Dieu, les parents peuvent pénétrer en maîtres, en guides et en protecteurs : c'est l'âme des enfants.

Ici se pose dans toute son ampleur le problème de l'éducation et la question de l'instruction publique. Si la liberté de tester nous apparaît, et c'est juste, comme la conséquence naturelle du droit de propriété, à plus forte raison le droit de l'éducation de l'enfant appartient aux parents et non à l'État, qui n'a pour mission que d'aider ces derniers, de favoriser l'accomplissement de leurs graves devoirs.

Il est d'expérience que dans tous les pays où l'État s'est substitué aux

1—*Les lois françaises contre la famille*, page 31.

parents en matière d'éducation, qu'il est devenu directeur de l'école au lieu d'en être le protecteur, c'est le règne de l'école neutre et obligatoire qui a été établi.

Ecole neutre, d'où Dieu, sa morale, sa religion et ses ministres sont bannis; obligatoire, où l'enfant doit aller à l'école même contre le gré de ses parents et jusqu'à tel âge que décrète le gouvernement.

Ce régime païen afflige presque tous les pays de la terre et contribue dans une très large mesure à la déchristianisation des peuples civilisés.

Un seul État dans le monde entier a résisté aux faux principes de la Réforme et de la Révolution en matière d'éducation: c'est la Province de Québec. C'est là un cas d'isolement dont nous devons être fiers, car c'est notre province qui a pour elle la raison, la justice et la liberté.

Certes l'État, dans la province de Québec, ne s'est pas désintéressé de l'instruction publique, loin de là. Mais il est resté dans son rôle d'auxiliaire, d'aidé et de protecteur. Il convenait que dans l'intérêt commun, l'État adoptât des lois qui coordonneraient les efforts individuels en les groupant en municipalités scolaires; il convenait encore qu'une âme fut donnée à la municipalité scolaire pour diriger, par l'entremise des parents ou contribuables, les écoles de la communauté: cette âme c'est la commission scolaire; il était nécessaire aussi, en vue d'une uniformité désirable mais adaptable aux milieux, que des programmes d'études fussent dressés, à la condition que Dieu, sa religion et sa morale y fussent au rang d'honneur et que l'Église, par le curé de la paroisse, fût le juge de la morale et de l'enseignement religieux à l'école: et c'est ce qui a été fait; il était opportun aussi que l'État, qui participe de ses deniers au soutien des écoles, nommât des inspecteurs pour s'assurer que la loi et les règlements scolaires (lesquels d'ailleurs ne restreignent en rien la liberté des parents) étaient suivis et que les deniers accordés étaient employés judicieusement: et c'est ce qui a été fait encore. Il fallait, dans l'intérêt même des parents, que l'État s'assurât de la moralité et de la compétence des maîtres, la qualité morale étant établie au préalable par le ministre de la religion, et des bureaux d'examen et des écoles normales ont été établies à cette fin: les bureaux sont confessionnels, l'un pour les catholiques, l'autre pour les protestants et ils tiennent leurs règlements des comités du Conseil de l'Instruction publique; les écoles normales sont également confessionnelles et jusqu'ici, depuis 1857, dirigées par des prêtres. À remarquer que les écoles normales de filles, depuis 1899, ont toutes été établies, dans chaque diocèse, à la demande de l'Évêque et confiées à des communautés religieuses de femmes.

Je viens de dire que les bureaux d'examens et les écoles normales préposés au recrutement et à la formation des maîtres sont confessionnels. *Confessionnel*, voilà le caractère fondamental de notre loi scolaire, qui ne reconnaît pas l'école neutre, Cette loi ne reconnaît que deux sortes d'écoles: l'école ca-

tholique pour les enfants de parents catholiques et l'école protestante pour les enfants de parents protestants ou non catholique.

Ce caractère religieux de nos écoles est nettement affirmé par les articles de la loi qui crée le Conseil de l'Instruction publique composé de deux comités, l'un catholique et l'autre protestant. Et ce caractère s'accroît quand il s'agit du comité catholique, dont nos SS. les Évêques font partie ex-officio.

La loi remet à chaque comité le soin de la régie des écoles de sa dénomination: règlements, programmes, manuels, gratifications des maîtres et des inspecteurs d'écoles, etc.

Et pour que l'on ne se méprenne pas sur le rôle de l'État chez nous en matière d'éducation, le Ministère de l'Instruction publique dont on avait tenté l'essai, est aboli en notre province depuis 1875, c'est-à-dire depuis quarante-quatre ans; à la place d'un ministre, le Département de l'Instruction publique a un Surintendant à sa tête, nommé pratiquement à vie et véritable chef de département, puisqu'il a deux sous-ministres, mais n'étant pas tenu de siéger à la Chambre.

Et au-dessus des sages principes qui ont présidé à l'organisation de notre système, plane celui de la *liberté de l'enseignement*, liberté pleine et entière, non seulement pour l'enseignement secondaire et universitaire, mais aussi pour l'enseignement primaire; à preuve, les milliers de couvents, d'académies et d'écoles indépendantes qui regorgent d'élèves sur tout le territoire de la Province de Québec.

C'est là encore un *héritage sacré* que nos pères ont conquis de 1760 à 1840 après bien des luttes, et que les sages législateurs qui ont élaboré nos lois d'Instruction publique de 1840 à 1875 nous ont légué en y mettant le meilleur de leur âme.

Veillons aussi, veillons surtout sur cette portion précieuse du patrimoine national.

Voulez-vous, Mesdames et Messieurs, mieux apprécier encore, si possible, la sagesse de nos lois scolaires, écoutez ces récentes paroles d'un français distingué, d'un lutteur infatigable, M. Jacquier, paroles prononcées à Paris en mai 1919, lors du cinquantenaire de la fondation de la Société générale d'Éducation et d'Enseignement, en présence de Son Éminence le cardinal Amette, de plusieurs évêques et d'un vaste auditoire:

“Mieux que nous peut-être, nos adversaires avaient compris cette importance de l'enseignement sur l'âme d'un peuple; et c'est pourquoi, de bonne heure, avec une clairvoyante tenacité, ils ont concentré sur ce point leurs efforts; comprenant bien que, s'ils réussissaient, en la déchristianisant, à s'emparer de l'âme de la jeunesse, ils ne tarderaient pas à devenir les maîtres de l'âme française. De là, cette campagne pour chasser Dieu de l'école et laïciser l'enseignement. Il n'y a pas à s'y tromper: si on l'a fait gratuit, c'était pour le faire obli-

gatoire. Et si on la fait obligatoire, c'était pour le faire laïque et finalement, sous le couvert d'une neutralité hypocrite, le déchristianiser.

Et pour mieux faire toucher du doigt la grande misère où l'école laïque, gratuite et obligatoire a jeté la France depuis 1880, le même orateur entre dans des détails précis. Je laisse la parole à M. Jacquier :

“Cependant, s'il est une vérité certaine,—vous le rappelez hier, mon cher sénateur,—dans des pages que je me réjouis de lire, (1) c'est qu'on ne chasse pas impunément Dieu d'une société, et que de tout temps l'athéisme a conduit les peuples aux pires et inévitables catastrophes.

“Si, a écrit Victor Hugo, je connaissais une école sur la porte de laquelle “un maître eût été assez osé pour écrire : “Ici, on ne parle pas de Dieu,” et si “j'en avais le pouvoir, je lui dépêcherais immédiatement le gendarme, et je le “ferais enfermer : car un tel homme devrait être considéré comme un malfaiteur public.”

“Et Napoléon 1er qui s'y connaissait, ajoutait : “Elever des enfants “sans Dieu, c'est une folie ou un crime.”

“Car élever, c'est créer, et il n'y a que Dieu qui commande au néant. Les païens, avant eux, avaient tenu le même langage.

“Au surplus, l'expérience est là, dont le témoignage s'impose.

“On avait autrefois coutume de dire qu'une école qui s'ouvrait, c'était une prison qui se fermait : cela devrait être, hélas ! nous en sommes loin ! Que de prisons, en effet, auraient dû se fermer, à compter le nombre des écoles qui partout se sont ouvertes et ce qu'on a dépensé pour elles ! En 1872, elles figuraient au budget pour TRENTE TROIS MILLIONS. En 1902, pour DEUX CENT VINGT. Or, si j'ouvre les statistiques de la justice criminelle, ce qui y apparaît tout d'abord avec une inquiétante évidence, c'est que non seulement le nombre des crimes va augmentant chaque année : mais que, dans cet accroissement, la criminalité juvénile occupe la première place : *juvénile*, il faudrait dire *infantile*, c'est ainsi qu'il y a quelques jours les journaux relataient le crime d'un enfant, à peine âgé de treize ans, qui dans le voisinage de Dijon, tua d'un coup de fusil sa grand'mère, laquelle s'était permis de le reprendre au sujet d'un larcin qu'il venait de commettre. Quelques chiffres appuieront mon affirmation.

“En 1849 et 1850, la moyenne annuelle des délinquants de 16 à 20 ans qui étaient traduits devant la justice repressive, était de 8,000. En 1905, elle atteignait 24,000, sur lesquels 54 meurtres. Le nombre des récidivistes progresse dans une proportion analogue.

“Ce n'est pas que la répression soit devenue plus sévère, ou la poursuite des crimes plus efficaces, les rapports officiels témoignent du contraire. Ce qui

1—M. de Lamarzelle.

est vrai, c'est que l'augmentation de la criminalité juvénile, coïncidant avec la diminution de la natalité, en aggrave terriblement la signification (1)."

Puis M. Jacquier appuie ses affirmations sur des autorités judiciaires, ministérielles et universitaires. Je me contenterai de citer les trois témoignages qui suivent, versés au dossier par le grand orateur français :

"Écoutons, d'abord, M. Guyot, ancien juge d'instruction pour le tribunal de la Seine: "Il ne peut échapper à aucun homme sérieux, écrit-il, que cette effrayante augmentation de la criminalité a coïncidé avec les changements introduits dans l'organisation de l'enseignement public."

"M. Guyot parle d'une coïncidence, M. Lavisse, inspecteur général de l'Enseignement est plus explicite :

"Nous avons créé des milliers d'écoles, mais nous avons oublié l'éducation. "Tout est organisé chez nous, pour fabriquer des diplômes, mais ni l'école n'est un milieu moral, ni le collège, encore moins la faculté."

"Après lui, et avec une égale compétence, M. Jules Jolly, avocat au barreau de Paris, membre écouté de la *Société des prisons*, s'exprime comme il suit :

"L'éducation ne peut donner un résultat que si elle est fondée sur la religion. Il en sera ainsi, tant que nous n'aurons pas comblé le vide laissé par la suppression de l'idée religieuse (2)."

Et comment l'école sans Dieu a-t-elle pu s'implanter dans cette chère et douce France, fille aînée de l'Église, patrie des grands dévouements et des apostolats sublimes? Ce malheur afflige le pays de nos pères parce que la théorie fautive de l'État maître d'école y a trouvé droit de cité. Cette théorie païenne a été dénoncée avec une logique impitoyable par le renommé Père Delaporte, S. J., dans ce chef-d'œuvre qui a nom "Les petits enfants". Écoutons l'illustre poète, qui est en même temps un grand prosateur :

"Attribuer l'enfant à l'État, c'est une monstruosité contre nature. L'enfant n'appartient pas à l'État. Est-ce donc l'État qui l'a fait naître? Est-ce à la vague et mobile effigie d'un État sans personnalité qu'il ressemble? Est-ce l'État qui le nourrit, qui veille sur lui à chaque instant du jour et la nuit, et qui, au réveil, vient lui sourire, le caresser, ou essuyer ses larmes? Est-ce que l'État est capable de dévouement et d'amour? Où est le cœur de l'État? La théorie de l'État père et mère de famille, n'est pas seulement odieuse et imbécile, c'est le vol et le vol le plus lâchement coupable, érigé en principe (3)."

1—"Bulletin de la Société générale d'Éducation et d'Enseignement", No avril-mai-juin 1919, pages 210, 211, 212, 213.

2—"Bulletin de la Société générale d'Éducation et d'Enseignement." pages 213, 214.

3—"Les petits enfants", Père V. Delaporte, S. J., page 74.

IV

LA PAROISSE RELIGIEUSE.—LA LOI DES FABRIQUES.

La famille, solidement établie par le lien religieux du mariage, lien reconnu et protégé par loi civile; le bien de famille protégé de l'émiettement par le droit absolu de tester; l'éducation de l'enfant laissé par la loi aux parents, et ce conformément au droit naturel et aux enseignements de l'Église catholique, voilà les trois forces sociales qui font de la province de Québec un État privilégié, et qui ont permis au peuple canadien-français de croître et grandir non seulement en nombre mais aussi en vertus civiques, qui le place, au témoignage même des journaux et des hommes d'État de langue anglaise, à la tête de tous les groupes ethniques de la Confédération.

Certes, ces trois forces que je viens d'énumérer sont précieuses, mais laissées à elles-mêmes, sans cohésion, elle ne produiraient qu'un bien relatif. Une autre puissance, à la fois bienfaisante et vigilante, les encadre, en notre province, par les soins de l'Église et avec le concours de l'État. Cette autre puissance c'est la *paroisse religieuse*, qui est une fraction du diocèse catholique, dont le territoire est déterminé par l'autorité ecclésiastique. A la tête de la paroisse il y a un curé, un prêtre auquel l'Évêque confie la charge des âmes. Mais dans la paroisse il y a les biens temporels de l'Église, dont la bonne administration importe. Ici la loi civile vient prêter son concours par la *loi des fabriques*. La Fabrique est la réunion des personnes chargées de l'administration des biens temporels de l'Église. Mais le concours de l'État ne change rien à la constitution même de la Fabrique, "qui est un corps ecclésiastique soumis au contrôle de l'Évêque, comme administrateur né des biens des églises dans son diocèse (1)." Mgr L.-A. Paquet, dans son lumineux ouvrage "Droit public de l'Église, l'Action religieuse et la loi civile", dit, page 151: "L'Évêque étant, après le Pape, l'unique chef des diocèses et le directeur principal des paroisses, c'est lui qui a qualité et autorité pour régler péremptoirement tout de qui regarde l'emplacement des églises, leur construction, etc., etc."

Parlant sur le même sujet, l'éminent juriconsulte canadien Mignault dit: "A l'Évêque seul appartient le droit de régler tout ce qui concerne la construction et la réparation des églises, chapelles, sacristies, presbytères et cimetières... L'État prête main-forte à l'Église pour l'exécution de ses décrets (2)."

Dans ses grandes lignes, notre loi des Fabriques respecte la liberté de l'Église à qui elle prête main-forte pour la gouverne des biens temporels des paroisses.

1—Pagnuelo, "De la liberté religieuse au Canada", page 284.

2—P.-B. Mignault, "Le droit paroissial", pages 391-400.

Et cet appui de l'État a favorisé la formation et le développement des paroisses religieuses.

La loi des Fabriques et toutes celles qui concernent l'exercice public du culte constituent donc, malgré les imperfections dont elles sont entachées, un quatrième élément de l'héritage sacré dont j'ai l'honneur de vous parler ce soir.

La paroisse, mot béni, que l'on retrouve dès l'origine de notre cher Canada, qui a été pour le peuple canadien le suprême rempart contre les assauts de ses ennemis et le témoin bienveillant de ses joies et de ses peines ! La paroisse, groupement merveilleux dont Dieu est le maître et l'Église le divin rendez-vous ! La paroisse, milieu chéri accueillant, bénissant, où du berceau à la tombe nous sommes l'objet d'une affection incomparable, celle de l'Église envers ses enfants, aimons-la et gardons-la telle que nos pères nous l'ont léguée !

Dans la paroisse catholique seule (telle que nous la possédons) le Canadien français se retrouve dans son véritable élément. Il en est de lui comme de certaines plantes qui réclament un sol et un climat particuliers. La famille canadienne française réclame aussi un milieu propice qui favorise l'éclosion de ses qualités originelles.

Ce milieu propice, c'est la paroisse. Et le climat, c'est l'atmosphère vivifiant créé par les enseignements de l'Église. L'Église catholique seule est la dépositrice des principes de vie. Pourquoi chercher ailleurs ?

Charles Périn, correspondant de l'Institut de France, que j'ai déjà cité au cours de cette conférence, dit dans son très important traité sur les "Premiers principes d'économie politique": "Pourquoi aller nous consumer dans cette vaine recherche des principes, nous catholiques, à qui l'Église les donne d'autorité, avec toute l'évidence d'une doctrine venue du ciel, élucidée, confirmée, développée en toutes ses conséquences par une longue tradition, par une constante pratique dans la vie individuelle et dans la vie sociale? Ces principes, cette tradition, cette constante pratique, doivent servir de point de départ à toute science chrétienne de l'économie politique: ils nous guideront dans tout ce que nous allons dire de cette science (1)."

Plusieurs catholiques de chez nous, hélas ! vont étudier ailleurs qu'aux vraies sources les questions si importantes de l'économie sociale et politique et chercher une direction que seuls le Pape et les Evêques peuvent donner en toute certitude.

CONCLUSIONS

Mesdames et Messieurs, vous avez bien voulu suivre avec bienveillance l'exposé un peu aride du sujet annoncé dans le titre de ma causerie : UN HÉRITAGE

1—Charles Périn, "Premiers principes d'économies politique", Paris, 1896.

TAGE SACRÉ. Ensemble nous avons vu défiler les glorieux bataillons de nos ancêtres qui, de 1739 à 1840, se sont grossis des générations nouvelles s'ajoutant aux anciennes, et qui depuis 1840 se sont décuplés, malgré l'émigration d'une légion des nôtres aux Etats-Unis et dans les provinces anglaises.

Ensemble nous avons recherché les causes du merveilleux développement du peuple canadien-français, et ces causes nous les avons trouvées dans l'organisation religieuse de la famille et dans les lois civiles qui respectent et protègent cette organisation créée par l'Église et sanctifiée par Elle.

Ces lois civiles qui concernent le mariage, le droit de propriété et la liberté de tester, l'éducation des enfants et l'organisation paroissiale constituent pour nous un quadruple rempart légal, assurant la liberté bienveillante de l'Église et favorisant son action féconde.

En dépit des légères imperfections et de certaines lacunes de nos lois civiles, au point de vue catholique, conservons-les telles qu'elles sont, aux chapitres qui concernent la famille, la propriété, l'école et la paroisse.

Songeons qu'un siècle durant, nos législateurs y ont mis le meilleur de leur âme, et qu'en les rédigeant, sauf détails, conformément au vœu de l'Église, ils ont esquissé le geste sublime de fondateur d'empire.

Montons donc la garde autour de ces lois, véritable Grande Charte du peuple canadien-français, et soyons reconnaissants à nos législateurs de les avoir préservées des atteintes de l'erreur et de la pioche du démolisseur.



EUDORE EVANTUREL

Au *Terroir* qui s'employait naguère si généreusement à raviver le souvenir de chers disparus, on nous permettra peut-être d'évoquer aujourd'hui celui d'Eudore Evanturel. Sur sa tombe close, il y a quelques mois à peine, quand ses belles qualités de cœur et d'esprit sont encore présentes, non-seulement à l'âme et dans la prière des siens qui n'ont pas fini de le pleurer, mais de tous ceux qui l'ont intimement connu et su l'apprécier, demandons-nous si ce n'est pas un injuste oubli de ses succès et encore plus de ses possibilités littéraires qui descend trop tôt?

Il y a bien une quarantaine d'années qu'il débutait dans nos lettres québécoises avec certaines poésies fugitives de genre qui, dans le temps, firent grand bruit. Si nous nous le rappelons bien, elles suscitèrent toute une polémique littéraire ! Soutenu et applaudi d'un côté par Legendre, Marmette, etc., retardataires de l'"admiration mutuelle", de l'autre, brutalement malmené par des intransigeants, des moqueurs, etc, tels que Fontaine, Cloutier, peut-être bien Tardivel, mais surtout Lysippe, le jeune romantique avait froissé tous ces classiques, par exemple, en personnifiant des choses abstraites, ce qui faisait encore scandale alors chez nous. On lui pardonnerait peut-être plus complaisamment aujourd'hui tel mots "*qui tousse dans la neige,*" et tel autre "*qui dénoue les glands mêlés de son manchon.*"

Toutefois, il ne voulut pas lutter. Il s'abstint plutôt de traduire en vers ses inspirations, puis, l'absence aux Etats-Unis et le fonctionnarisme ensuite, sans le consoler tout à fait des succès littéraires auxquels il aurait pu prétendre, le dissuadèrent de les rechercher. Bon, affable, souriant à tous, mais éloigné maintenant de toute société de pourléchage fraternel, nous le revoyons encore marchant,

le regard haut, comme s'il eut voulu, dans sa hantise du passé ou au-dessus des réalités du présent, suivre toujours les agitations du monde de ses rêves.

Et si, à de longs intervalles, il lui plaisait de reprendre la lyre et de chanter l'impression occasionnellement trop tenace de son esprit ou de son cœur, c'était pour livrer à nos journaux des accents d'une vieillesse très volontairement anticipée et qui constituent sa deuxième manière.

Et parce qu'il savait alors bien penser et bien prier, tout seul, il écrivait des choses comme celles-ci :

LES CLOCHES DE LA BASILIQUE

J'écoutais dans la paix du soir,
Sous la pâleur du ciel mystique,
Les sons pieux que laissaient choir
Les cloches de la basilique.

Et j'évoquais au loin leur voix,
A la fois grave et triomphale,
Quand elles sonnaient autrefois
Leur angélus de cathédrale.

Au temps heureux, trois fois béni,
Où, dès l'aube, souvent ma mère
Me retrouvait au pied du lit,
Agenouillé sous leur prière,

Combien leur appel familial
Charmaient alors mon âme éprise,
Lorsque j'allais, jeune écolier,
M'asseoir à l'ombre de l'église.

Et que captif de leur doux son,
J'attendais que leur voix se taise,

Pour suivre au loin, à l'horizon,
L'écho de leur chanson française.

C'est qu'en ce temps déjà lointain,
Cloches témoins de tant de choses,
Vous me parliez, soir et matin,
D'un long passé d'apothéoses.

Et du regret que vous aviez
D'un temps de gloire et de conquêtes,
De par le Roy, quand vous sonnerez
Vos carillons des jours de fêtes.

Et que gaiment sur le rocher,
Au printemps des jours d'espérance,
Vous annonciez, du vieux clocher,
Le retour des vaisseaux de France.

LA MORTE

Je crois la voir à chaque instant,
La nuit, surtout, morte et livide;
Et son fauteuil qu'elle aimait tant
Pleure toujours de rester vide.

Nous devrions parler plus bas;
A toute heure de la journée,
J'entends partout ses petits pas
Dans la maison abandonnée.

Le croiriez-vous, je sens parfois
Qu'elle me sait ici peut-être,
Et qu'elle vient, comme autrefois,
S'asseoir et coudre à la fenêtre.

Et puis, tenez, à tout moment,
 Le moindre objet me la rappelle,
 C'est dans ce coin, précisément,
 Qu'elle déposait son ombrelle.

Je le sais bien; je sais cela
 Qu'elle est partie et qu'elle est morte;
 Mais sa pantoufle est encor là,
 Regardez donc, près de la porte.

Il pleut, dehors. Le jour pâlit;
 Le vitre de sa chambre est blême.
 Je n'ose pas toucher au lit.
 Témoin de son adieu suprême.

C'est que, depuis qu'elle est à Dieu
 Et qu'à jamais sa bouche est close,
 Ses meubles ont toujours un peu
 Gardé le deuil de quelque chose.

Mais si la mort l'a, sans merci,
 Ravie au toit resté fidèle,
 Il règne encor partout ici
 Comme une odeur qui parle d'elle.

Pourquoi faut-il que notre survivance littéraire ait si longtemps cherché à s'effectuer en marge et aux dépens de la littérature française moderne ?

Poète du terroir il y a quarante ans, Eudore Evanturel aurait alors et depuis écrit des choses délicieuses, en chantant la poésie des êtres et des sentiments plutôt que celle des mots; en laissant tout naturellement sa verve poétique développer ses phrases, pour ainsi dire, pensées toutes rimées et non laborieusement ciselées, comme on dit aujourd'hui, pour en faire, hélas ! des mots, des vers.

Si Eudore Evanturel n'avait pas voulu tout d'abord, comme tant d'autres avant et après lui, *pasticher* certains auteurs français du siècle dernier, quelle œuvre précieuse n'aurait-il pas pu laisser à nos lettres canadiennes !

D'une manière plus générale, si la grenouille n'avait pas si longtemps contemplé le bœuf, c'eût été évidemment pour le plus sûr bonheur de ce batracien de malheur. De même quel succès relatif pour tant de voix qui se sont vainement élevées, naguère surtout, autour de nos marécages littéraires, pour tant de lyres étiques que l'on s'efforce d'accorder au diapason parisien et qui ne rendent que des sons sans échos à trop d'oreilles incertaines "de ce que l'on a dit après que l'on a parlé."

ERNEST CHOUINARD.





POUR LES CHANTIERS

Depuis quelques années, il s'est fait une propagande assez active, surtout dans le nord de l'Ontario, pour donner aux ouvriers des chantiers, durant l'hiver, une certaine somme d'instruction. Ainsi, des agents de la *Young Men Christian Association* sont allés dans les chantiers d'exploitation forestière donner des conférences sur divers sujets économiques et religieux. Dans notre province, nous avons le travail admirable et excellent d'un petit groupe de prêtres ou de missionnaires qui, depuis au moins soixante ans, vont, chaque hiver, dans une région déterminée, catéchiser, confesser et communier les ouvriers des coupes. Naturellement, il se rencontre toujours des durs-à-cuire ou des esprits forts qui refusent d'une façon plus ou moins polie de faire leurs Pâques", mais généralement la grande majorité des catholiques souhaitent la venue du prêtre. Il n'y a rien je crois de plus touchant que de voir ces rudes gars en train de préparer l'autel pour la célébration du Saint Sacrifice de la messe. Il n'est pas rare que pour la circonstance un chœur ne soit formé

S'il est nécessaire de soigner l'âme, il est bon de donner de quoi penser à ces braves gens. Si on les laisse à eux-mêmes, ils s'adonnent à des distractions quelque peu primitives et vides. On joue aux cartes et pour la circonstance les jetons sont remplacés par des allumettes, voir même par des "palettes" ou "torquettes" de tabac, etc. Quand on ne joue pas aux cartes, on converse ou l'on écoute certains beaux parleurs pérorer sur les questions politiques. Heureux s'il se trouve parmi ces hommes un de ces conteurs fameux qui savent dire de façon homérique les exploits de quelques héros fabuleux, comme le Petit-Jean, ou quelques légendes populaires. C'est quelque chose de surprenant que la façon de certains conteurs qui emploient des figures de style remarquables et savent, avec force cou-

leurs, dépeindre leurs héros ou retracer leurs exploits merveilleux. Il arrive malheureusement que les histoires un peu épicées remplacent les contes substantiels et les saines légendes, c'est ce qui fait que le séjour des chantiers est plutôt dangereux pour les jeunes gens. Naturellement, les jurons et même les blasphèmes sont encore de mise, surtout dans la bouche de certains gars du type Jolicœur.

On doit cependant reconnaître qu'à part certaines *jeunesses* qui se croient des hommes quand ils peuvent formuler, à propos de rien et à propos de tout, des jurons de soudards, la majeure partie des ouvriers forestiers savent beaucoup mieux user de leur langue. Sur ce point ils sont supérieurs à leurs devanciers. Si les chefs de campement y veulent mettre un peu de zèle, la race des bravaches aura bientôt cessé d'être. Quelques-uns se lamentent sur la disparition du type légendaire du gars de chantier, célèbre par ses débauches, ses blasphèmes, sa grande habileté à courir sur les bois flottants, et ses voyages nombreux à travers le Canada et les Etats-Unis. Je crois, au contraire que nous n'avons pas à le regretter, car les ouvriers d'aujourd'hui sont aussi braves et aussi habiles, même plus hardis ; les billots sont maintenant si petits qu'il faut être rude gars pour se hasarder à marcher dessus. D'autre part, on brise les embâcles (jams) aussi bien qu'autrefois. Les bûcherons d'aujourd'hui forment une classe d'ouvriers plus sérieux et tout aussi effectifs que les anciens.

Ils possèdent, du reste, des rudiments d'instruction qui manquaient à leurs devanciers. Il y en a même une forte partie qui ont suivi les classes jusqu'à 14 ans et parfois ont fait des études plus complètes,—(On y trouve des représentants de tous les corps de métier et aussi de toutes les professions...) et il faut voir avec quelle avidité ils lisent le moindre bout de journal, une brochure et les annonces sur les lithographies, etc. Il y a deux ans, les autorités de la Laurentide Company et de quelques autres compagnies ont acheté des volumes pour distribuer dans leurs campements. D'après les rapports que nous avons reçus à ce sujet, cette distribution gratuite de matière à lire a donné de très bons résultats, et l'on pouvait

voir les hommes du campement rassemblés autour du liseur, écoutant avec une attention admirable ce qu'il lisait, ma foi très bien, puis commentant l'intrigue développée et les faits racontés dans le volume.

Il est indéniable que l'on pourrait faire une propagande efficace auprès de ces pauvres et braves gens, en leur fournissant ainsi, par l'envoi de livres, bien choisis naturellement, de quoi penser... Prenons notre histoire canadienne, combien la connaissent dans nos campagnes? Si l'on avait des livres de récits héroïques de notre pays,—et il y a matière pour en écrire,—l'on pourrait exalter leur patriotisme, inspirer à ces gars la fierté de leurs aïeux et leur donner le sentiment de leur valeur réelle, comparativement à celle des autres nationalités. Il en serait de même des questions agricoles. Combien en effet savent réellement la valeur de la rotation, de l'emploi des engrais chimiques, etc. On pourrait distribuer des brochures de vulgarisation agricole à foison et avec profit dans ces campements. Nos gens peuvent aussi lire avec avantage des livres traitant des questions d'histoire naturelle, comme les récits du frère Marie-Victorin. Ils apprécieraient hautement des livres comme le *Chez-Nous* de M. Rivard, *Les Rapailages* de l'abbé Groulx, *Les Choses qui s'en vont* du frère Gilles, etc., *Maria Chapdelaine*, de Louis Hémon, *l'Appel de la Terre*, de Damase Potvin. Il y a là un champ d'action très vaste et qui donnera une ample moisson à ceux qui veulent y appliquer un peu de leur énergie et de leurs loisirs.

Si l'on voulait faire davantage, on pourrait organiser des tournées de conférences—qui se donneraient le dimanche—. On pourrait agrémenter ces conférences de quelques projections lumineuses, au moyen d'une lanterne magique. Ce serait encore plus efficace. Je suis persuadé que les ouvriers des bois recevraient avec enthousiasme ces propagateurs de bonnes idées.

Pour aider nos gens à porter plus d'intérêt à leur ouvrage et leur donner aussi la chance de pouvoir faire mieux dans l'avenir, il ne faudrait pas négliger de leur faire suivre certains cours. Il y aurait moyen d'intéresser, comme cela se pratiquait au front,

les mesureurs, les commis de chantier et parfois les contremaîtres à ce professorat dont le programme serait organisé par des bienfaiteurs de l'extérieur. Il ne faut pas oublier que trop souvent des *jobbeurs* emmènent dans les forêts avec leur épouse tous leurs enfants. Dans un seul campement j'ai vu jusqu'à 12 enfants dont le plus âgé avait quinze ans. On conçoit que ceux-ci n'ont aucune classe, ou plutôt, qu'ils n'apprennent que des choses qui leur font plus de mal que de bien, au point de vue moral. On ne se gêne guère en effet, comme je l'ai dit plus haut, pour parler trop librement. On devrait empêcher les femmes et surtout les enfants d'aller dans les chantiers, car ce n'est pas leur place parmi ces gens rudes et agrestes.

Je livre ces quelques réflexions au public. Je m'adresse à tous ceux qui s'intéressent à l'avancement de notre race. Nous avons au-delà de 25,000 des nôtres qui, durant près de six mois, sont ainsi éloignés des centres. Ils sont cependant placés dans des conditions pour étudier, pour apprendre, si on leur en fournit un peu les moyens. Que ceux qui ont des livres de trop nous les envoie, le Service Forestier en fera la distribution, en attendant qu'une organisation spéciale s'en occupe. Que ceux qui désirent collaborer à cette œuvre nationale nous écrivent et nous essaierons, avec leur aide et le concours financier que d'autres voudront bien donner, d'entreprendre ce travail. Il y a là un apostolat qui devrait en tenter plusieurs. Nous avons besoin d'une ligue pour l'Amélioration du Bien-Etre dans les Chantiers et elle devrait s'organiser sans délai.

G: C. PICHE



AUTOUR DE L'ERABLE

“ J'éprouve, a dit M. . . un réel plaisir à présenter M. Victor Barbeau dont les écrits constituent un apport remarquable à notre activité intellectuelle. Le titre qu'il a donné à son sujet intrigue: *“La danse autour de l'érable.”* C'est, je crois, la danse échevelée autour de l'esprit régional qui nous fait oublier que nous sommes dans un mouvement intellectuel, le mouvement intellectuel français.”

Et nous avons éprouvé, nous aussi, à la lecture du compte rendu de cette conférence, probablement et délibérément commis par un exotique, un plaisir très contagieux dont nous ne sommes pas encore revenu et que nous allons sans doute communiquer aux autres.

Voulez-vous lire? C'est très drôle.

“ Et ce prosateur, qui est doublé d'un poète, ne devait pas finir sans laisser échapper de sa poitrine un beau cri d'humanité littéraire. Il ne nous a donc pas ménagé une péroraison tissée dans l'or des mots et des verbes. De la sorte, sa causerie prenait les caractères d'une leçon et les beautés de la poésie. Les sourires, les grâces, le sarcasme conspirèrent, semble-t-il, pour ce soir de bataille, à nous façonner un bourreau plein d'élégance et de séduction. Il s'élança avec impétuosité à la conquête des positions déjà menacées. Et le verbe, instrument de supplice sans pareil, manié avec l'art le plus fin et parfois le plus brutal, nous fit toutes les violences nécessaires. Il emporta le morceau et le troupeau connu de nos chasseurs de prébendes et de primes, dut s'avouer tacitement que la victoire fuyait ses mains avides et grasses de gâteaux. Du coup, il abattait cette citadelle du crétinisme derrière laquelle s'étaient réfugiés tant de ventres creux, les souteneurs du trône et de l'autel régionaliste et ces habiles saumâtres

“ qui dansent avec une dextérité remarquable sur toutes les cordes.”

On trouve toute une colonne de ce malveillant “*barbeautage*” dans le plus grand journal français de la quatrième ville française du monde entier. Il faudrait tout citer.

Et il y comme cela toute une volée, là-bas, de coquecigrues de cette envergure, qui piaillent et lèvent le bec sur nous, d’une façon aussi prétentieuse et aussi stupide.

Parce qu’autour de nos érables à la sève toujours pure, dans la blancheur immaculée de nos neiges et sous nos clairs rayons de soleil, il plait à certains d’entre nous de dire et de chanter les choses de la nature canadienne, nous sommes “la citadelle du crétinisme,” “un troupeau de chasseurs de prébendes et de primes, des mains avides et grasses de gâteaux, des ventres creux”, pour ces obligeantes têtes creuses. Ce qu’il leur faut, ceux-là, pour les assouvir et les calmer, c’est de la littérature de seconde main, de pacotille et de bric à brac au relent de France, pas autre chose !

Or, autour de l’érable où l’air est encore pur, grâce à Dieu, nous nous moquons pas mal des *sourires*, des *grâces* et du sarcasme, exotiques ou *francissons*, qui peuvent *conspirer à nous façonner un bourreau plein d’élégance et de séduction*; un bourreau, savez-vous, qui *s’élance à la conquête des positions menacées* ! Si son verbe peut être un *instrument de supplice*, ce qui est bien possible, jusqu’à présent, il est bon qu’on le sache là-bas, il n’a pas exercé d’autre violence sur nous que de provoquer un irrépressible fou rire.

ACER CANADENSIS.





NOTRE CREDO...

On croyait bien qu'au début de la grande crise économique que nous subissons plus que jamais, grâce à la cherté grandissante de la main d'œuvre et du papier, la production littéraire, chez nous, allait très sensiblement diminuer, malgré qu'elle n'ait pas été, auparavant, trop considérable. C'est le contraire qui s'est produit; comme au pays des ancêtres, du reste, jamais plus que depuis cinq ans le mouvement littéraire fut aussi intense, dans notre province. Un libraire canadien-français nous assurait, l'autre jour, que depuis quelques trois ou quatre ans, il se publiait, chez nous, en moyenne, un livre chaque semaine. C'est énorme, quand on songe qu'il y a à peine sept ou huit ans, la publication d'un volume par un auteur canadien-français constituait un événement.

Nous nous sommes montrés, en cela, évidemment, les dignes descendants des Français. Là-bas, ceux de l'arrière se sont étonnés que l'existence fût demeurée normale pendant la guerre. Ils pensaient qu'au premier coup de canon la vie serait arrêtée et que les non-combattants demeureraient oisifs, se bornant à attendre des nouvelles du front. Il n'en fut rien; la population loin du feu à même fourni un travail plus grand que pendant la paix. Des industries se développèrent, d'autres furent créées; on s'organisait même pour le temps de la paix, on préparait la victoire économique. Les intellectuels ne demeurèrent pas non plus inactifs, l'effort intellectuel de la France est immense depuis les débuts de la guerre. Derrière les armées, la France intellectuelle a continué son travail, le développement de sa pensée; elle a donné le plus beau témoignage du calme et de la persévérance, dans ses traditions éternelles. Elle a puissamment servi cette cause de l'idéal et de la liberté spirituelle qu'elle représentait éminemment dans le conflit qui mettait l'Europe aux prises.

Et nous l'avons suivie. Le Canada français a produit beaucoup, en œuvres littéraires, depuis cinq ans. Et cette production de notre librairie, pendant la guerre et après, atteste évidemment la vitalité de la pensée française chez nous et le retour des esprits vers les sources limpides du génie ancestral.

Dans ses notes bibliographiques, le *Terroir* a suivi avec intérêt ce mouve-

ment littéraire de chez nous, il se propose aujourd'hui de le suivre avec plus d'attention encore et c'est pourquoi, il veut accorder une plus large place à l'appréciation des livres parus, à l'annonce de ceux qui devront paraître, comme aux articles qui auront été publiés dans nos différentes revues et qu'il aura crus les plus propres à attirer l'attention et l'intérêt de notre monde intellectuel, Dieu merci ! grandissant de jour en jour.

Puisse ce nouvel effort de notre revue porter quelques bons fruits: fruits de reconfort pour ceux que vilipendent certains originaux genre Turc—le turban excepté;—fruits d'encouragement pour ceux que décourage la jalousie, défaut du terroir—c'est le cas de le dire;—fruits de persévérance pour ceux que veulent assommer les trop nombreux pessimistes de notre petit monde intellectuel; fruits, aussi d'amendement pour ceux qu'endort une critique trop bienveillante et qu'aveuglent les douches d'eau de rose mesurées d'avance par cette critique aussi bienveillante qu'intéressée.

Que s'il nous fallait faire une profession de foi littéraire, nous dirions le *credo* suivant :

Nous croyons fermement en notre littérature régionaliste qui seule sera "notre littérature". Toute autre ne sera que pastiche et qu'imitation.

Contrairement au Turc de la *Presse* nous préfererons toujours une bonne description d'un coin de nos Laurentides par l'un de nos écrivains qui connaît notre chaîne laurentienne à la description d'un morceau des Alpes par un autre écrivain de chez nous qui n'a jamais connu, que par ce qu'il en a lu, ces montagnes européennes. Turc dira du premier qu'il est un imbécile parceque régionaliste, et que l'autre est sublime; c'est son affaire. La littérature, qu'elle soit de Paris, de Québec ou du Kamtchatka, est une peinture et l'on ne peint que ce que l'on voit, que ce que l'on sent. C'est élémentaire. Bref ! nous sommes pour la littérature où l'on parle des gens et des choses de chez nous, des gens et des choses que nous connaissons. C'est un idéal naturel et de réalisation très simple; à l'encontre de ce personnage de Jules Lemaître, idéaliste raffiné, nous n'aimons pas "les iris noirs et les vers de Lycophron." Nous préferons monter un honnête bourriquet qu'un cheval ailé dont le piaffement fougueux fait jaillir des étouilles; nous ne sommes pas encore assez bons cavaliers pour enfourcher cette belle bête.

La Bruyère faisait dire à l'un de ses personnages: "Tu te trompes, Philémon, si avec ce carrosse brillant, ce grand nombre de coquins qui te suivent et ces six bêtes qui te traînent, tu penses que l'on t'estime davantage, l'on écarte tout cet attirail qui t'as chargé pour pénétrer jusqu'à toi qui n'es qu'un fat."

Et l'on pourrait, ma foi, adresser cet apostrophe à tous ces férus, chez nous, des écoles décadentes françaises qu'ils ne connaissent que par certains traités et dont ils voudraient nous infliger les pâles pastiches: du clinquant, des paillettes, "du simili sur du néant, des ombres de satin sur des ombres de cervelles,

des ombres de rubans sur des ombres de cœurs"... des vessies pour des lanternes, des souris pour des montagnes, des rats pour des éléphants, du son et de la cendre qui couvrent des polichinelles, des marionnettes avec des perruques sur la tête et de la poudre de riz sur le visage. Vrai, nous ne sommes pas encore assez jobards pour ignorer que le ridicule tue aussi, chez nous, et qu'entre autres assassinats, il plaide coupable à l'accusation du meurtre de l'école du "Nigog."

M. SULTE NOUS ECRIT...

A propos de notre article sur le Dr Eug. Dick, publié dans le numéro de Nov.-Dec. du *Terroir*, M. Benjamin Sulte nous écrit :

"Très bien fait et fort à propos, votre article sur Eugène Dick. Il faudrait mettre en volumes ses œuvres choisies. Elles sont remarquables pour le temps où il écrivait. Il s'était formé d'un seul coup, pour ainsi dire. Rien, chez lui, ne rappelait le ton lourd et traînant de la plupart de nos écrivains de la première moitié du XIXe siècle. L'entrain de sa phrase surprenait le lecteur et, comme imagination, il n'avait pas son pareil au Canada. Votre article servirait de préface. Dick a contribué plus que bien d'autres à inspirer à nos jeunes gens le goût de la lecture; ceci est un grand mérite, ne l'oublions pas..."

"Ma foi ! nous avons tous écrit par goût... et par patriotisme, non pas pour de l'argent. Les plus heureux d'entre nous (j'en suis) ont eu des fonctions du gouvernement. Dick a eu la mauvaise part—ou plutôt rien du tout. Son nom devrait revivre dans la génération actuelle. Je ne crois pas que ses ouvrages imprimés de nouveau paraîtront démodés. L'impression qui m'en reste est toute favorable. Je voudrais revoir cela en entier..."

"Il y a six ou sept souches de Noël parmi nous : Saintonge, Paris, Champagne, Poitou et les autres sans origine connue. Nous avons eu un tout petit nombre de Bretons arrivés sur le tard et tous non mariés, de sorte qu'ils ont épousé des canadiennes, et leur accent ou langage s'est perdu aussitôt. Donc, Eugène Dick n'avait pas de sang breton, preuves en main. Je pense que les Noël de l'Ile d'Orléans viennent du Poitou ; du Bourg de Chiray."

Dans un récent article que nous avons publié sur le quatrième volume des *Mélanges Historiques* de Benjamin Sulte, nous avons suggéré à son éditeur, M. Gérard Malchelosse, de publier un volume de poésies choisies de M. Sulte. Ce dernier nous envoie à ce sujet la note suivante, par trop modeste et dont ne devra pas tenir compte M. Malchelosse :

"Vous parlez de mes vers. Avez-vous *Laurentiennes*?... Je puis vous les envoyer. Malchelosse a, à part ce petit volume, plus de cent-cinquante pièces de moi, dont il fera un volume... je ne sais quand, mais ça n'est pas pressé.

“Les Canadiens sont indifférents à mon genre de poésie. Ils veulent des phrases en l'air, de l'exaltation, du pathos, des jérémiades, des spasmes du cœur, des grands mots et du pastichage des œuvres de France. Je n'ai rien de tout cela et je m'en tiens à la Nature.”

L'ARRIVISTE.

M. Ernest Chouinard nous a donné, il y a quelques semaines, sous la modeste désignation d'étude psychologique, *l'Arriviste* que d'aucuns se sont empressés de qualifier de roman à clef, quand il eût été si facile de lui laisser le genre dont l'avait si justement gratifié son auteur. Car *l'Arriviste* est fort bien une étude psychologique; on y suit de la première page jusqu'à la dernière l'évolution de deux caractères très notables chez nous, et c'est ce qui fait que l'on a cherché à mettre des noms et à voir dans Félix Larivé et dans Eugène Guignard tel ou tel politicien de par chez nous. On a vu des biographies, quand il n'y avait qu'une bonne peinture de deux caractères, deux types d'hommes publics sur la tête desquels il n'était pas défendu à l'auteur d'accumuler des défauts et des qualités, des traits, des manies, etc., que dans sa longue expérience de la politique et du journalisme, il avait, en réalité, remarqués et étudiés chez plusieurs de nos hommes publics. On ne peut pas dire avec plus de raison que Félix Larivé est l'hon. M. Un-Tel et qu'Eugène Guignard peint M. l'avocat Tel-Autre qu'on ne peut affirmer sérieusement que le Ménalque de La Bruyère désigne tel grand distrait contemporain de l'auteur des *Caractères*. Au reste, dans tout son livre, le dessein de M. Chouinard est assez apparent sans qu'il soit nécessaire de mettre plus longtemps les points sur les i.

Ce genre délicat adopté par M. Chouinard dans *l'Arriviste* nécessitait un don profond d'analyse et de synthèse, une pensée ferme et un style expressif, et c'est précisément ce qui fait le grand mérite de M. Ernest Chouinard. Le titre et le sous-titre de son livre ne mentent pas. C'est une étude copieuse et drue, profonde et sérieuse de nos mœurs politiques, surtout. Ces mœurs y sont délicatement analysées et expliquées et les traits multiples dont l'auteur a paré les visages de ses deux principaux héros sont bien distincts et bien interprétés. L'action, en général, est menée avec entrain, la psychologie est juste et le style, savoureux, est d'une plume sobre et colorée, souvent discrètement émue, toujours profondément humaine; c'est, en un mot, un beau travail, ramassé, plein, vécu. *L'Arriviste* est l'une des premières tentatives du genre chez nous, mais elle est bien réussie. Il faut de belles qualités pour mener à bonne fin une œuvre de cette nature. Un roman qui s'attaque aux problèmes de la vie extérieure est aussi difficile à mener que celui qui s'ingénie à solutionner les plus intimes problèmes de la vie intérieure.

Mais il y a, dans l'un et l'autre cas, un écueil à éviter; le prêche,

les considérations trop générales, et il se trouve, disons-je en passant, que M. Chouinard est un auteur à "considérations". Mais ces dernières ne sont jamais insignifiantes; c'est que l'auteur de *l'Arriviste* a de belles parties d'esprit philosophique; il a beaucoup vu, sans doute; il a pu beaucoup comparer et il peut, partant, beaucoup abstraire. Autre caractéristique: les idées générales de M. Chouinard sont toujours majestueusement tristes. C'est une intelligence haute et mélancolique—haute pour les raisons peut-être qui la font mélancolique.—A lire *l'Arriviste* et son autre livre qui l'a précédé de très près, *Sur Mer et sur Terre*, on dirait que l'auteur n'est pas d'aplomb dans sa vie; il y a un peu l'air d'un exilé.

A cause de tout cela, je pourrais pronostiquer que *l'Arriviste* ne sera jamais un livre populaire. Sa lecture est un peu pénible. Il est hérissé de considérations trop philosophiques. Il fait beaucoup penser. Et nous ne sommes pas accoutumés à ce jeu-là; c'est un livre à l'usage des lettrés, d'une netteté très précise et très sûre, mais pour ceux qui sont initiés déjà aux œuvres de haute vulgarisation. Je n'en veux pour preuve que le "verdict" de ceux qui ont vu tout de suite dans *l'Arriviste* un roman à clef, soit, en l'occurrence, un recueil de biographies, voire même une monographie. Et ce sont ces réserves peut-être qui font la valeur de cet ouvrage. Ceux qui aiment la chronique à la parisienne, les billets du soir follichons liront *l'Arriviste* sans beaucoup d'entrain, une première fois, car c'est une caractéristique du présent mouvement littéraire canadien-français de faire aimer plutôt les essais à la vapeur, les à peu-près et les leçons faciles. On peut assurer cependant ceux qui liront attentivement *l'Arriviste*, page par page, ligne à ligne, avec l'attention qu'il mérite qu'ils en seront à la fin charmés, parce qu'il fait penser et fait réfléchir, deux mérites qui sont rares à cette époque de littérature plutôt légère.

Me faudra-t-il, à mon stricte point de vue, établir une comparaison entre *l'Arriviste* et *Sur Mer et sur Terre*, qui se sont suivis de si près, je dirais, franchement, qu'étant, pour raison.....panurgien—disons—de mon époque, je préférerais *Sur Mer et sur Terre*, cent fois plus mélancolique que le premier, mais moins déprimant, parce que le fer est retourné dans une plaie moins inquiétante.

SYMPATHIES, par Léo d'Yril.

C'est abondamment "illustré par Emile Venne B. A. A. architecte"—le même que Léo d'Yril; cela compte 232 pages dont 75 pages blanches, 50 pages contenant, chacune, un cul-de-lampe d'un demi-pouce par un pouce, dix pages pour la table des matières et six pages de frontispices allégoriques, et c'est édité en l'année MCMXIX... quelque chose comme 1919. Quant aux quelques cent-

cinquante vers que contient ce volume de 232 pages, ils sont à peu près du modèle de ceux-ci, et pour le fonds et pour la forme :

Au sein de tes cheveux je roulerais ma tête;
 J'en boirais le parfum de mes lèvres, avide,
 J'y plongerais mes doigts, Et leur masse, fluide,
 Ainsi que des bijoux entre eux s'écouleraient...

.....

Et sur la page suivante :

Et ce serait
 Sans fin, une fête
 Parfaite,

C'est intitulé : "Au sein de tes cheveux" et l'on passe ensuite à : "Le soleil peut cesser" d'à peu près même facture, ainsi de suite jusqu'à la fin.

Et ce sont ces "vers de Lycophon" que l'on voudrait nous faire gober en guise de littérature nationale ! C'est cette vague inspiration et c'est cet art volontairement insuffisant que l'on tente de nous imposer comme modèles pour nous faire abandonner ce que l'on appelle avec dédain le "régionalisme" ! Merci, n'en jetez plus, la cour est pleine...

Mais ce qui est inquiétant, c'est que M. Venne nous promet pour plus tard ce qui suit : *Les Facettes du Prisme, l'Habit d'Arlequin*—à paraître—*Pèlerinage emmi des choses Mortes, Aiguilles et Minarets*—en préparation—Et il pourrait se faire que nous vivions jusqu'après l'apparition du IV^e volume !... Espérons que jusque là la littérature régionaliste ne s'en portera pas plus mal.

Mais nous ne voudrions pas étaler trop au jour notre cruauté de Peau-Rouge; aussi, on verra à nue notre grande âme quand nous aurons souhaité aux éditeurs de *Symphonie* la grâce de "rentrer dans leurs fonds"—ce qui est beaucoup quand on sait que cet ouvrage a été imprimé dans une imprimerie anglaise de Québec—et à l'auteur, un profond succès de curiosité—souhait qui s'est déjà réalisé encore plus que nous ne le... souhaitons. Nous dirons même qu'il y a dans *Sympathies* des vers d'excellente facture; de beaux vers, ce qui prouve que l'auteur a du talent. S'il se fut attaché à ne publier qu'une plaquette de ces meilleurs vers avec ses meilleures illustrations, nous l'aurions félicité.

Il est vrai que Léo d'Yril a déjà reçu sa pleine récompense en provoquant toute une chronique laudative du "grand mufti" de la *Presse* qui lui a décoré la poitrine de la rosette de grand artiste. Reste maintenant le "verdict" de celui qui achètera le volume : 90 sous. au prix qu'est les dinde—60 sous la livre—ce n'est pas encore trop cher.

JOURNAUX ET REVUES.

Malgré la cherté du papier et de la main d'œuvre dans les ateliers d'imprimerie, les nouveaux journaux se multiplient de façon quelque peu étonnante. Ils sont de tous les tons; mais les nouvelles feuilles semblent s'occuper surtout des questions qui passionnent le plus le public dans la nouvelle orientation universelle imprimée par la guerre. L'attention générale semble portée sur les questions économiques et agraires.

C'est ainsi qu'en l'espace de tout ou plus deux mois ont été lancés dans le public trois journaux qui ne s'occupent exclusivement que des questions d'épargne, de placements, de rendement et d'exploitation de nos ressources naturelles. Ces journaux sont, par ordre de priorité:

La *Rente*, "guide de l'épargne et du placement"; publié par la maison bien connue Versailles, Vidricaire, Boulais (Limitée) Directeur : Olivar Asselin. Ce dernier nom est tout de suite une garantie de l'intérêt que peut développer la *Rente* et un gage de succès. Le numéro de janvier contient, en supplément, un solide article de M. Asselin au sujet de la souscription en faveur de l'Université de Montréal;

L'*Economiste*, publié par la maison de courtage L. G. Beaubien, et qui, depuis son apparition, a publié de remarquables articles destinés à renseigner le public sur la valeur des placements.

Le *Crédit*, publié à Québec par le Crédit Franco-Anglais Limitée qui a son bureau dans l'immeuble de la Banque d'Hochelaga, et dont un seul numéro est paru. Il contient d'intéressants articles, entr'autres sur l'évolution subie par nos compatriotes au point de vue financier, depuis quelques années, et sur l'exploitation de nos richesses naturelles.

Mais l'étude spéciale approfondie de ces graves questions de l'heure présente ne veut pas dire que l'on oublie le côté intellectuel, littéraire et artistique; de ce côté-là même on peut dire que l'on est plus actif que jamais.

Nous avons salué avec enthousiasme l'excellente *Revue Moderne* dont le troisième fascicule vient de paraître, aussi intéressant que les deux précédents. C'est assurément la reine de nos revues. Sa toilette est exquise et sa rédaction intéressante et soignée. Elle satisfait tous les goûts et passe avec le même maîtrise du grave au doux, du plaisant au sévère. C'est la première occasion qui se présente à nous pour féliciter sa fondatrice, Madeleine. Nous nous acquittons de ce devoir avec tout le cœur dont nous disposons pour toutes les choses qui sont de chez nous, malgré que l'on semble croire que de s'occuper exclusivement de ces choses-là, comme nous le trace le programme de notre mission, c'est un peu manquer ... de cœur. Le cœur ne doit-il pas cependant tout embrasser.

En passant, nous remercions sincèrement la *Revue Moderne* de ses bonnes paroles à l'adresse du *Terroir*. Nous aurons cependant l'occasion de revenir sur la restriction qu'elle fait au sujet de notre programme qui est "de ne parler que du chez-nous", ce qui, entre nous, est un peu exagéré et pas tout à fait la vérité.

Au chapitre des revues, saluons la *Canadienne*, grand et superbe magazine, publiée par une compagnie d'édition de Toronto et dont M. J. L. K. Laflamme est le directeur. Son premier numéro nous est arrivé pendant les Fêtes, dans une fort belle toilette, richement illustré et bourré de bonnes "matière à lire". Nous avons vivement apprécié ces belles étrennes. Tous les goûts de la *Canadienne* seront, nous semble-t-il, satisfaits dans cette nouvelle revue qui lui est spécialement destinée. La *Canadienne* sera, nous n'en doutons pas, très populaire; il serait oiseux presque de lui souhaiter longue vie.

Les étudiants sont de tous les bons mouvements, surtout ceux de Québec. Aussi ont-ils voulu apporter leur part au mouvement intellectuel canadien-français, si accentué depuis quelque deux ou trois ans, et ils nous ont présenté, au début de l'année présente, le *Béret*, joli petit journal, intéressant au possible, bien fait et bien rédigé. C'est l'"organe officiel de la Fédération Université-Laval". Il paraît toutes les semaines. Il exprime bien, et même très bien, l'enthousiasme de tout ce qui est jeune. Nous aurions à signaler dans les six ou sept numéros déjà parus du *Béret* des articles fort instructifs à côté d'autres délicieusement amusants. Longue vie au *Béret* !

Voilà pour les journaux et revues récemment parus; et il y en aurait d'autres, paraît-il, à paraître.

On parle de l'apparition prochaine d'un journal qui serait publié sous forme de revue et qui s'appellerait le *Fermier*—nom prédestiné par le temps qui court—Il serait l'organe de l'intéressante population du comté de Portneuf, une région agricole par excellence; il aurait pour fondateur, directeur et rédacteur, le capitaine E.-E. Cinq-Mars, ancien imprimeur du roi, un vétéran du journalisme québécois et, de plus, un brave, qui a fait la pleine campagne des Flandres et du Nord de la France.

A propos, le capitaine Cinq-Mars prendra au mois de février, la direction du *Bulletin du Commerce* de Québec que vient de lui vendre son frère, notre collègue de la Société des Arts, Sciences et Lettres, M. Alonzo Cinq-Mars. Pourvu que cela ne marque pas les débuts d'un trust formidable des revues québécoises.

Et pour les fermiers?... Eh ! bien, voici *Le Bulletin des Agriculteurs* qui

nous est arrivé, tout récemment, avec un format double de celui qu'il avait jusque là. C'est une revue hebdomadaire, organe de la Coopérative Centrale des Agriculteurs de la province de Québec—à partir de la fin de la présente session: ancienne Société Coopérative des Fromagers de la province de Québec—remplie de renseignements des plus intéressants pour les cultivateurs... et les autres.

Il reste encore aux cultivateurs, à part le futur *Fermier* et le *Bulletin des Agriculteurs*, le *Journal d'Agriculture*, l'organe officiel du Ministère de l'Agriculture et que dirige avec tant de maîtrise, de compétence et de verve, notre collègue de la Société des Arts, Sciences et Lettres, M. Armand Létourneau. Le dernier numéro de ce journal, revue type des revues agricoles, est particulièrement intéressant.

Enfin, une vague rumeur nous annonce la fondation d'un autre organe des cultivateurs qui s'appellerait la *Moisson* et qui serait spécialement consacré aux populations agraires des comtés de Montmagny et de l'Islet.

Et si vraiment, après cela, les cultivateurs ne sont pas contents, c'est qu'ils sont des gens "incontentables", pour employer une expression du terroir, n'en déplaise à Turc... et aux autres.

Et à propos de revues de chez nous, ce qui nous fait encore plaisir, c'est l'entrée dans sa vingt-cinquième année de la vénérable et intéressante *Revue Canadienne*, la doyenne, probablement, de nos revues. Son dernier numéro, celui de janvier, est le No I de la "Nouvelle série" Vol. XXV. "soixante et dix-huitième volume de la collection." Pour les humains, l'âge vieux se mesure généralement au nombre des cheveux blancs; pour les revues et les journaux, si nous voulions établir une logique un peu boîteuse, cela se mesurerait au nombre de pages—ou de colonnes—blanches. La *Revue Canadienne* n'a pas de pages blanches, au contraire, chacune de ses pages est du plus captivant intérêt, notamment dans son dernier numéro qui contient des articles de l'abbé Elie J. Auclair, son infatigable directeur, du R. P. Tamisier, de M. Gouin, de M. Pierre-Georges Roy et le toujours intéressant "A travers les faits et les œuvres" de M. Ths. Chapais. Serait-ce exagéré que de souhaiter encore vingt-cinq autres années de vie à la *Revue Canadienne*?

LES RECHERCHES HISTORIQUES

Voilà quelques semaines, le *Bulletin des Recherches Historiques* que publie avec tant de maîtrise nôtre patient et humble historien, M. Pierre-Georges Roy, a terminé sa vingt-cinquième année d'existence. Seuls le *Naturaliste Canadien*, notre vénérable revue d'histoire naturelle, et la *Revue Canadienne*

ont réussi à dépasser cet âge respectable dans le monde des revues. Car un quart de siècle pour une revue canadienne, c'est remarquable, puisque c'est quasi un tour de force. Mais le *Bulletin des Recherches Historiques* a ceci de vraiment remarquable qu'il est encore rédigé par son fondateur, M. Pierre-Georges Roy. Et, alors, c'est de l'admiration !

Que de travail représentent ces vingt-cinq volumes du *Bulletin des Recherches Historiques* ! Que de patientes recherches dans ces milliers de pages ! Ceux-là qui savent ce que représentent chez nous de travail, de patience et d'énergie les recherches historiques dans le fouillis de nos archives, encore dans leur formation, peuvent apprécier le mérite de l'effort que manifestent ces vingt-cinq volumes du *Bulletin des Recherches Historiques*. Aussi, sommes-nous heureux de pouvoir dire que si la revue de M. Roy n'a pas encore atteint la popularité qu'elle mériterait, elle est depuis longtemps devenue une autorité dans les matières d'histoire du Canada non seulement dans notre province, mais dans le Canada tout entier.

Longue vie encore au *Bulletin des Recherches Historiques* !

LA BONNE FERMÈRE

Les extrêmes se touchent; après avoir parlé de l'une de nos plus anciennes revues québécoises, saluons la benjamine, la *Bonne Fermière*, revue trimestrielle d'économie domestique et d'agriculture féminine, organe des Cercles des Jeunes Fermières de la province de Québec. Elle nous est arrivée, fraîche et pimpante, dans sa toilette rose, au commencement de janvier. "Cherchez la femme", dit-on, et, dans la *Bonne Fermière*, il n'y a pas à chercher longtemps on y voit immédiatement son goût, sa délicatesse, sa bonté et aussi sa beauté. Ce sont là toute les aimables qualités de la *Bonne Fermière*. Penché "sur ce berceau" avec Yolande, son aimable directrice, nous avons saisi sans difficulté dans la "voix naissante" de la jeune sœur, l'ardent désir de vivre et de se mêler vite "au concert universel qui proclame la mission historiquement glorieuse de la femme canadienne-française."

Nous suivrons toujours avec intérêt la *Bonne Fermière* assez "capable-ment résolue" pour nous guider, même dès le berceau, autour de la ferme, à l'intérieur, dans les potagers et même dans les champs, où elle doit régner toujours à côté de "son homme."

Puisse la *Bonne Fermière* vivre très longtemps et faire une "bonne vieille" de chez nous.

A PARAITRE

On nous annonce pour prochainement l'apparition d'un nouveau volume

qui aura pour auteur notre excellent ami et collaborateur M. Nazaire Levasseur. L'annonce seule de cette nouvelle publication suscite de l'intérêt. M. Nazaire Levasseur est, peut-on dire, je crois, sans me tromper, le vétéran du journalisme à Québec; voilà cinquante-cinq ans. M. Levasseur faisait du journalisme à Québec et il écrivait, dans le temps, de spirituelles chroniques dans l'*Evenement* que venait de fonder feu Hector Fabre. Depuis, notre ami a considérablement écrit; peu de journaux et peu de revues du Canada français n'ont pas publié quelques-uns de ses articles vigoureux et spirituels, toujours lus avec un profond intérêt. Malheureusement, M. Levasseur, comme tous nos écrivains, ne navigue pas sur le Pactole et il n'a jamais eu aucun Mécène à son service; aussi, a part ses articles et ses chroniques disséminés ici et là, il n'a rien produit, jusqu'à présent, pourrais-je dire, de "résistable" à l'oubli, c'est-à-dire pas de "livres en papier". Cela allait devenir regrettable. Mais voici que l'on nous en annonce un, enfin, de livre, signé du nom semi-séculairement populaire de Nazaire Levasseur. "Gaudemus igitur..." Ce volume s'intitulerait *Têtes et Figures*. Cela promet: car M. LeVasseur, ayant beaucoup vécu aura beaucoup connu de têtes et de figures intéressantes à faire défiler sur l'écran du Souvenir... oscoscope.

Pourrais-je profiter de l'occasion pour soumettre aux éditeurs de l'intéressante petite revue musicale québécoise la "Musique" qu'ils feraient une excellente affaire de mettre en volume *Musique et Musiciens à Québec*, souvenirs d'un amateur, que publie, depuis un an, en feuilleton, dans la *Musique*, M. LeVasseur. Ce volume constituerait, à nos yeux, l'histoire la plus complète de la musique dans l'Athènes du Canada qui, soit dit en passant et n'en déplaise aux Montréalais jaloux—qui ont pourtant leur Turc—a été le berceau de la musique, de la poésie, de l'histoire, de nos jeunes arts, voire même de notre politique, et d'une foule d'autres choses encore; un berceau général enfin, sur lequel, depuis plus de trois cents ans se penchent avec amour, tous ceux qui sont intéressés au développement intellectuel des descendants en ligne directe des représentants du "terroir" du grand siècle.

